

Beaz Ruwe

On trouve une rue ainsi désignée dans une charte du XVI^e siècle (1). C'était une rue de l'ancienne paroisse Saint-Thomas. La voie indiquée dans ce document portait certainement un autre vocable. Il faut lire *Bayarrue* et non *Beaz Rue*. Nous avons, en effet, signalé une *Bayarrue* dans la paroisse susdite.

Bêche

EN — Grand est le nombre d'archéologues liégeois qui se sont rebutés à la découverte de l'**étymologie du nom** de cette localité. La plupart la trouvent dans la configuration ancienne du terrain de Bêche qui se terminait en pointe, en *bec*. Une charte de l'abbaye Saint-Jacques, de l'an 1343, semble donner raison à cette interprétation. On sait qu'en wallon, le mot *bec* se prononce *bêch*, comme le nom Bêche (*bêch'*). Il s'orthographiait à peu près de même autrefois chez nous (2). Il est donc probable que l'appellation *Bêche* signifiait primitivement *bec* (3). Notons en passant que dans certaines régions flamandes, on désigne sous le nom *Snep* (bécasse), une langue de terre qui empiète sur un cours d'eau.

Une localité du nom de *Beche* (Becha) se trouve indiquée dans un polyptyque de l'an 847, de l'abbaye Saint-Remy à Reims, polyptyque où est transcrite la liste des localités sur lesquelles ce monastère touchait les cens et d'autres revenus. Quoique *Angleur* (*Anglidura*) soit dans la même liste que *Beche* (*Becha*), il ne s'ensuit pas que ce *Beche* est celui de Liège. Comment admettre que cet endroit était habité et avait une appellation spéciale à cette date reculée, alors que Liège lui-même ne formait qu'un centre peu peuplé et fort restreint?

Jean d'Outremeuse, si prodigue d'histoires touchant la formation des moindres bourgades, n'essaie pas d'expliquer l'origine du *Bêche* de notre ville. Il en parle cependant comme d'un lieu fréquenté et très connu en 1128. Il doit avoir raison sans le savoir.

De l'examen attentif fait de la question, conviction nous est acquise que, dans le principe, le terme *Bêche* s'appliquait seulement au terrain maintenant compris entre la première partie du quai de la Boverie et le quai de la Grande-Bretagne. Une partie de ce terrain devint ultérieurement une île. Il formait, en effet, en face de l'emplacement du pont Orban un angle obtus, une pointe de terre. Du côté opposé il se prolongeait en s'élargissant, vers ce qui est devenu quai de l'Ourthe et quai des Pêcheurs.

La charte de l'abbaye Saint-Jacques, de l'an 1343, confirme pleinement notre jugement. Elle porte textuellement que l'abbaye Saint-Jacques doit avoir la pêcherie en Meuse depuis le lieu qu'on dit « le Beiche, qui *state* (*sied*) alle Boverie, ainsi que droite ligne se porte de

cel beiche rencontre *Baurepaire* (maintenant séminaire) » (1).

Attaché primitivement à la partie amont de ce territoire, le nom *Bêche* s'étendit à tout le quartier formant un vaste triangle. Il renfermait, pour prendre des points de repaire modernes, toute la superficie comprise entre les quais de la Grande-Bretagne, des Pêcheurs (jusqu'à la passerelle de la Régence), le boulevard Saucy, place de l'Yser, d'une part, les quais de la Boverie et de l'Ourthe, de l'autre (2).

En se généralisant toutefois, le terme *Bêche* s'accouplait d'une autre désignation qui déterminait l'un ou l'autre endroit du quartier. Ainsi apparut d'abord le nom *Bermonbêche* (3) dont la composition nous reporte à sept ou huit siècles en arrière. Postérieurement, quand le territoire fut plus morcelé et que des voies nouvelles se formèrent, d'autres dénominations se produisirent dans lesquelles le terme *Bêche* formait le radical. Ainsi surgirent les noms *Grande Bêche*, *Petite Bêche*, *pré de Bêche*. Il y eut aussi les *terres en Bêche*, la *porte de Bêche*, le *pont de Bêche*, la *tour en Bêche*, l'*île de Bêche*. Il n'est pas jusqu'au *quai de l'Ourthe* qui n'ait été gratifié du nom de *Bêche* : *quai de Bêche*, au XIX^e siècle.

L'antique quartier de *Bêche*, aujourd'hui métamorphosé, offrait un aspect pittoresque et récréatif. Si sa situation ne dominait pas les environs, on n'y jouissait pas moins, en bien des points, d'assez riantes perspectives. Abstraction faite des voies mêmes et des impasses s'y ouvrant, on respirait, à coup sûr, de toutes parts, un air salubre, ce qui n'était pas à dédaigner. Quelques Liégeois de la vieille génération peuvent se rappeler le temps où ce quartier se composait presque exclusivement de vastes terrains à végétation exubérante, de vergers à l'herbe tendre et de jardins aux fleurs les plus harmonieusement variées, le tout coupé, de-ci de-là, par de sinueux cours d'eau. Et ce n'était pas du XIX^e siècle seulement que datait la culture sur cette plaine large et féconde. Au début du XIII^e siècle, diverses espèces de végétaux y croissaient librement et le sol se répartissait entre de nombreux propriétaires, parmi lesquels les abbayes du Val Benoit et du Val Saint-Lambert (4). Cet état de choses se continua durant les siècles suivants (5).

(1) Charte du 1^{er} février 1343, BIAL, t. IX.

(2) 1316 : Entrée de *Bech* daleis le pont Saint-Nicolas. (*Cour féodale*, r. 37, f. 24 v^o.) — 1591 : Maison qui fait le tournant de *Bêche* et de pont d'Amereœur. (RP, r. 4, f. 54.) — 1507 : Cortil en *Bermonbêche*, joint. derr. ale rivière d'Ourthe. (EL, r. 66, f. 250 v^o.)

(3) Voir cet intitulé.

(4) 1221 : Cortil en *Bermonbêche*. (CVB, p. 30.) — 1310 : Brassine et *pré gisant* en *Bermonbêche*. (*Cour féodale*.) — 1326 : J. Hocet de Chok a transporté à Gilons Loppineau, bourgeois de Liège, la moitié d'un *jardin potager* et cinq petites verges de terre situées en *bech*. (CVSL, n^o 465.) — 1356 : Gilons Surles dit Loppineas, demeurant en Chok, échevin de la Cour de Jupille, a transporté au Val-Saint-Lambert, des biens situés en *Beich*. (*Ibid.*, n^o 572.) — 1356 : Nicolas, fils de Renir delle Speike et mari d'Oudelette, fille de Lambert le Maraîcher déclare que Gilons Surles dit Loppineaz, échevin de la Cour de Jupille, ayant relevé une maison etc., située en *Bech*, Pa transportée à l'abbaye du Val-Saint-Lambert. (*Ibid.*, 574.) — 1353 : Terre gisante en *Beche*, sor le forier ke on dist sor Ourte. (*Cour des Ten.*, r. 2, f. 26.)

(5) 1424 : Renchon de Hôlebache et J. le Polen de Hologne relèvent une rente sur une pièce de terre de *cortelaige* (cotillage) située dedens les terres, dans les *cortelaiges* de *Beche* entre les deux rowalles qui traversent de by de molin de Briston ale eaiwe de Gautren. (EL, r. 3, f. 200.) — 1454 : Terre en lieu condit en *Beiche*, jointant ale rualle qui tend de une eau ale autre. (CA.)

(1) 1581 : RP, r. 3, f. 105.

(2) Qui le vat à son *beche*. (Jean d'OUTREMEUSE, vers 3029.) — De piés et de *beches*. (*Ibid.*, t. III, p. 48.) Dans ces citations *beche*=*bec*.

(3) Il faudrait donc écrire *Bêche* et non *Bêche*.

Ce n'est pas à dire que Bêche fût dépourvue de constructions. Presque tout autour de cette ample solitude, se dressaient plusieurs longues enfilades d'habitations ⁽¹⁾, habitations ouvrières typiques en majeure partie. Elles formaient les rues Grande Bêche, Petite Bêche, Roture, Derrière les Potiers, etc. On rencontrait là beaucoup de demeures, à l'aube du XIV^e siècle ⁽²⁾. Ces maisons se multiplièrent rapidement, et une population laborieuse très dense et très variée vint les occuper.

Pour avoir la raison de cette transformation topographique et sociale, il suffit de se rappeler le développement et l'importance qu'avait anciennement l'**industrie drapière Outre-Meuse**. Aucun document connu ne permet de préciser la naissance de cette fabrication en l'endroit. Si l'on interprète exactement un dire, fort sujet à caution, de Jean d'Outremeuse, on aurait tissé le lin dans ce quartier au XII^e siècle. Le chroniqueur légendaire, après avoir signalé un violent tremblement de terre qu'il prétend s'être produit, en notre ville, l'an 1178, ajoute qu'en même temps, il régna un ouragan si impétueux que « les toiles qui *curevent* (étaient mises au vert) *as près* (aux prés) en Bermonbech » furent emportées par le vent et poussées « jusques as champs d'Archises, oultre *Sainte-Walbeur* (Sainte-Walburge) ». Quoique le récit de Jean d'Outremeuse n'ait rien de fondé, on n'en peut pas moins conclure que les *tisseurs* résidaient de son temps, c'est-à-dire vers le milieu du XIV^e siècle, dans la paroisse Saint-Nicolas. L'idée fût-elle venue au chroniqueur de parler des « toiles mises au vert » si des tisserands n'avaient été fixés de ce côté, soit à la date indiquée par lui, soit de son vivant? Il n'est pas impossible, au surplus, que, par ces mots, Jean d'Outremeuse ait voulu mentionner les *waines* ⁽³⁾ qui s'étalèrent durant des centaines d'années sur des terrains de Bêche.

À l'époque à laquelle Jean d'Outremeuse écrivait, des membres du métier des Drapiers se servaient d'un moulin à fouler, situé sur la Meuse, non loin de Bêche, en face du séminaire actuel et du commencement de la Boverie. C'était déjà un vieux moulin. Il avait appartenu d'abord à Jean de Lardier, chevalier et échevin de

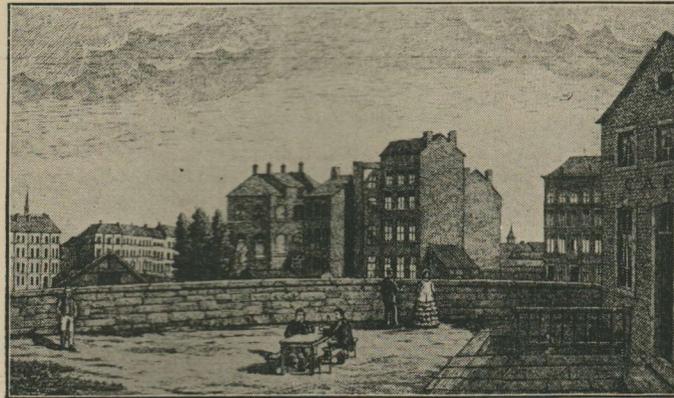
Liège, puis à Adam de Chokier, aussi chevalier. La corporation des Drapiers l'acheta en 1365, alors qu'il était en la possession du chevalier Raes de Haccourt, échevin de Liège. On ne peut douter que les drapiers utilisaient ce moulin à titre de *rendage*, longtemps avant de l'acquérir, car dans la charte d'achat, il est dénommé *mollin follereiche* ⁽¹⁾, preuve qu'il servait auparavant à des foulons.

Dès l'aube du XIV^e siècle, la plupart des foulons étaient installés non loin des teinturiers, aux quartiers de Saint-Georges et de Saint-Jean-Baptiste. Un grand nombre d'autres drapiers résidèrent Outre-Meuse.

Vers la fin du XVI^e siècle, la population drapière, très considérable, se logeait comme aux siècles suivants, dans les rues Grande Bêche, Roture, Petite Bêche, etc.

L'industrie lainière formait la caractéristique de la paroisse Saint-Nicolas. Elle lui appartenait si exclusivement que le peuple désignait les habitants de cette paroisse, *lès pingneús* ⁽²⁾, par opposition aux paroissiens de Saint-Pholien surnommés *les cowris* ⁽³⁾. Qu'on parle, au reste, les capitations de Saint-Nicolas, des XVII^e et XVIII^e siècles, les seuls tableaux de recensement des siècles passés, l'on ne rencontrera guère dans toutes les rues ou à peu près dans toutes, que des *pingneús* ⁽⁴⁾, des *spoûleús* ⁽⁵⁾, des *spoûleús* ⁽⁶⁾, des *boubineús* ⁽⁶⁾, des *fileús* ou des *fileresses* ⁽⁷⁾, des *tisseurs* ⁽⁸⁾ et des *presseurs* ⁽⁹⁾.

Bormans, dans son mémoire sur les drapiers liégeois, fait la description de l'habitation d'un de ces anciens artisans de Bêche. Presque toutes leurs demeures avaient la même distribution intérieure : « Le rez-de-chaussée et le premier étage étaient réservés à la famille; on communiquait de l'une à l'autre et aux autres étages par une espèce de large échelle (*ine halète*) qui n'occupait que fort peu de place. Le second était



Balloir de Bêche en 1860

Cliché Bêthune

(1) Comme exemple, notons qu'en 1580, la famille de Geneffe (ou Digneffe), rendit une maison en Bêche à P. de Polleur et à O. de Lairesse. (RP, r. 1575-1593, f. 151.)

(2) 1316 : Maison à l'entrée de Bech daleis le pont Saint-Nicolas. (Cour féod., r. 37, f. 24 v^o.) — 1330 : Gilles Lopineaus bourgeois a repris à cens une maison située en Bech. — 1351 : Maison située en Bermonbeiche et contigue à celle de sire Jean Congul. (CVSL, n^o 545.)

(3) Voir *Waines*.

(1) Charte du 11 nov. 1365. (*Mémoire sur les Drapiers*, BSLW, 9^e année.)

(2) *Peigneurs* : section de travailleurs du métier des drapiers.

(3) On les appelait *cowris* à cause des tanneurs qui habitaient presque exclusivement la paroisse Saint-Pholien et qui avaient d'abord reçu ce sobriquet. *Li cowri*, c'est la chair qui est contenue dans la queue du boeuf ou de la vache et que les tanneurs avaient le droit d'emporter avec quelques autres débris de viande restés attachés à la peau. Ils vendaient cette viande à leur profit ou la consommaient en famille.

(4) Travailleurs qui apprêtaient la laine à l'aide d'un *peigne*.

(5) Les *spoûleús* avaient pour mission de former les *époules* et d'arranger les fils des trames pour le tissage des étoffes.

(6) Ouvriers chargés de mettre le fil de la chaîne en écheveaux sur des bobines avant d'ourdir.

(7) Metteurs en fils.

(8) Tisserands.

(9) Ceux qui *pressaient* le drap pour lui donner toute son élégance.

pris par cinq *stâs* ou métiers et le grenier par quatre autres auxquels travaillaient les plus jeunes ouvriers ; le peigneur se tenait debout à la fenêtre du grenier. La fumée produite par les cinq lampes (*crassets*) du second étage, s'ajoutant à celle des quatre lampes du grenier, rendait celui-ci très incommode en hiver. »

Quelques-uns de nos contemporains ont pu voir la fabrication du tissu s'opérer chez les humbles tisseurs d'Outre-Meuse. Mais elle avait perdu beaucoup de son importance d'autrefois.

L'introduction des machines, à l'aube du XIX^e siècle, a porté à la petite fabrication drapière, celle qui se faisait à domicile, un coup terrible. Tout au plus rencontrait-on à la fin de ce XIX^e siècle au quartier d'Outre-Meuse, de rares artisans de l'industrie locale. C'étaient de pauvres travailleurs qui tissaient chez eux de grossiers ouvrages en *moutonne* ou d'autres en laine. Nous faisons abstraction évidemment des grands industriels qui, jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle, fabriquèrent à l'aide de machines puissantes et avec un personnel plus ou moins nombreux, les uns, des quantités énormes de drap, des tissus les plus soyeux jusqu'aux plus communs ; les autres, des couvertures et diverses étoffes de laine.

Ce n'est pas seulement sous le rapport industriel que Bêche a changé. La **transformation** s'est opérée également, **au point de vue topographique**. Les vastes terrains que clôturaient les longues rangées de maisons de Grande Bêche, de Puits en Sock, de Roture, de Petite Bêche, etc. ont fait place à de belles et larges voies. Le percement de la rue Grétry, vers 1834, s'était déjà fait au détriment des terrains de Bêche. La création de la rue Surllet, en 1842, fit la première brèche dans l'épaisse ligne de maisons de la rue Grande Bêche, qui s'étendait jusqu'en Puits en Sock. Bientôt, à l'intérieur du quartier, sur le sol resté jusque-là à peu près vierge de constructions, on vit s'élever une double file presque ininterrompue de hautes et confortables demeures, qui se développa depuis la rue Puits en Sock jusqu'au centre même de la solitude, où l'on allait tracer la place Delcour. Après un intervalle de quelques années, on créa successivement d'autres artères, suivant un plan d'ensemble. De prés verdoyants plantés d'arbres fruitiers, ou de champs en culture, sortirent les rues Méan, de Pitteurs, Jean d'Outremeuse, Louis Jamme, Strailhe, etc., qui toutes ont pour point de convergence la place Delcour. Vers 1858, on commença à canaliser les cours d'eau qui, durant de longs siècles, avaient arrosé le quartier de Bêche.

Bêche

QUAI DE — Ainsi a été dénommé parfois, au commencement du XIX^e siècle, le *quai de l'Ourthe* actuel.

Bêche

REMPARTS DE — Les remparts de Bêche commençaient à la porte d'Amerœur, longeaient le quai de l'Ourthe actuel, et s'étendaient, en formant une courbe, jusqu'à la tour en Bêche, élevée près de la rue actuelle de ce nom, au bord de la Meuse.

Bêche

ILE DE — C'est le nom qu'on donnait de temps à autre, il y a plusieurs siècles, à l'ex-impasse Saucy. Cette impasse se trouvait sur la rive droite de la Meuse, immédiatement en amont de l'emplacement actuel de la passerelle de la Régence.

Bêche

PORTE ET RIVAGE DE — Ce rivage, et la porte par laquelle on y arrivait, étaient en amont du couvent des Récollectines de Bêche, et presque en face de ce qui forme la rue Tour en Bêche. Le rivage, qui a disparu en 1864, servait au passage d'eau établi entre le rivage de Beaurepart et la tour en Bêche, avant la construction du pont de la Boverie.

La porte de Bêche existait antérieurement à l'an 1657. Elle se dressait à proximité du rivage.

Bêche

PONT DE — Un petit pont de deux arches, attaché à la tour en Bêche, portait le nom de *pont de Bêche*. Il enjambait un bras de rivière disparu aujourd'hui. Construit pour le service de la tour qui fut bâtie au XVI^e siècle, il tombait en ruines en 1658. Cette année-là même, la Cité ordonna à la compagnie des Marchands de démolir le pont qui se trouvait un peu en amont de la rue Tour en Bêche actuelle, pour en affecter les matériaux notamment à l'érection d'« un *cortegard* (corps-de-garde) à la pointe du rempart ⁽¹⁾ ».

Plus tard, cependant, on édifia un autre pont, en bois celui-ci, un peu en aval du précédent. Ce nouveau pont était affecté à la circulation publique. On l'appela aussi *pont de Bêche*, en même temps que *pont de Bois*. Il avait deux travées. Son existence se prolongea jusqu'en 1864, jusqu'au comblement du cours d'eau que ce pont traversait ⁽²⁾.

Bêche

RUELLE DE — La rue *Petite Bêche* a porté aussi le nom *ruelle de Bêche* dans les siècles passés. De nos jours encore, le peuple lui donne très souvent pareille appellation. Nous reviendrons sur cette étroite et populeuse artère sous la rubrique *Petite Bêche*.

Bêche

EN — Le quartier du Nord avait à son tour, un endroit dit en *Beche*, près le prieuré de Saint-Léonard.

Cette dénomination remontait au XIV^e siècle au moins, mais ne paraît pas avoir survécu à ce siècle ⁽³⁾.

(1) RCC 22 juillet 1658.

(2) V. *Pont de Bois*.

(3) 1337 : Terre ki geist en Floz, consuet dire en *Beiche* deleis Saint-Lienart, entre Markeal terre et Otreleit. (PI, t. 16, f. 47 v^o.)

Bèchefier

EN — Ce lieu-dit existait au XVI^e siècle dans le quartier du Bois d'Avroy. Il aura donné son nom à une veine houillère, s'il ne l'a pas reçu d'elle (1).

Beeckman

RUE — part de la rue d'Archis, aboutit rue du Jardin Botanique.

En 1837, les possesseurs de la propriété de l'ancien couvent des Augustins, sur Avroy, offrirent à la Ville la cession gratuite du terrain nécessaire à la création de trois rues. Le Conseil communal agréa leur proposition et l'année suivante, le plan de ces trois rues était approuvé. Ce plan ne tarda pas à être mis à exécution. Les nouvelles artères furent appelées rue des Augustins, rue du Jardin Botanique et rue Beeckman. Cette dernière, qui aboutit d'un côté rue du Jardin Botanique, s'arrêtait, de l'autre, à la rue des Augustins. En 1846, la société des Verreries d'Avroy, Ch. de Brouckere, ancien bourgmestre de Bruxelles, Pierre-Fréd. Mouton et Jean-Jos. Pieltain manifestèrent à la Ville l'intention de lui céder, gratuitement aussi, le terrain nécessaire au prolongement de la rue Beeckman jusqu'à la rue d'Archis, à condition que la voie fût pavée aux frais de la commune. C'était 1440 mètres qu'ils voulaient abandonner à la Ville. L'année suivante, la même société et M. Mouton s'engagèrent, en outre, à avancer, moyennant 4 p. c. d'intérêt, la somme exigée pour travaux de pavage et d'établissement d'égout.

Le mètre carré de terrain fut payé 16 fr. en 1846. Une vingtaine d'années auparavant, le sol sur lequel on devait plus tard tracer l'artère, se vendait moins de 3 fr. le mètre. Aujourd'hui il vaut deux centaines de francs au bas mot.

Dans cette rue, relativement récente, il serait difficile de découvrir quelque maison historique. Notons seulement pour mémoire l'ancien hôtel de la comtesse M.-A. de Liedekerke-Beaufort, douairière de Napoléon comte de Lannoy-Clervaux, prince de Rhina-Wolbeck. Il portait le n° 42. Le jardin qui s'étendait jusqu'à la rue du Jardin Botanique a servi, au dernier quart du XIX^e siècle, à l'érection d'une série d'élégantes demeures.

La dénomination de la rue **Beeckman** rappelle un **ancien bourgmestre** dont la famille habitait, au XVI^e siècle, en Vinàve d'Ile, la maison enseignée *Au Tonnelet d'Or* (2). Il avait nom Guillaume de Beeckman, seigneur de Vieux Sart (3). Tout au début du XVII^e siècle, il remplit diverses missions diplomatiques en Allemagne, près des États Généraux de Hollande et à la cour de Henri IV, en France. L'an 1608, il fut élu bourgmestre. Il le devint encore en 1613, en 1616, en 1618, en 1623 et enfin en 1630.

Par l'étendue de ses connaissances, par sa parole facile, il prit un véritable ascendant sur le peuple. Rien d'étonnant dès lors qu'il ait été choisi comme chef du parti qui devait bientôt être dénommé *des Grignoux*, parti hostile à l'autorité princière. Ce tribun y eut comme successeur le bourgmestre Sébastien La Ruelle.

Certains historiens assurent que de Beeckman penchait vers le calvinisme (4). En tout cas il s'efforça de substituer son influence au pouvoir du prince. Vers la fin de sa carrière, en 1628, il fut décrété *appréhensible* par le sous-mayeur Rossius et la cour des Echevins : on l'accusait d'avoir cherché à se faire nommer bourgmestre, bien qu'il ne fût pas éligible cette année-là (5), d'avoir fomenté la rébellion aux ordres du prince ; d'avoir produit des requêtes à l'empereur d'Allemagne, faites prétendument au nom de hauts dignitaires de la principauté, pour décrier le prince-évêque. Il fut même prévenu de fabrication d'une fausse ordonnance princière (6). De Beeckman chercha et parvint à obtenir de l'Official un *décret inhibitoire* en sa faveur, décret contre lequel s'éleva la cour des Echevins. Le Chapitre de Saint-Lambert, en lieu et place du prince absent, refusa plus tard de recevoir Beeckman au tribunal des XXII, dont il avait été élu membre par les Métiers. Cet homme dont la vie fut si agitée, mourut le 29 janvier 1631. Depuis 1629, sa santé était chancelante. Néanmoins ses partisans ont pensé qu'il avait été empoisonné par ses adversaires, ce qui n'est nullement établi.

De Beeckman fut enterré dans l'église paroissiale de Saint-Martin-en-Ile, en la chapelle de Saint-Roch, sur les verrières de laquelle on lisait cette épitaphe :

« *Deo, principi, Patriæ*

« *Cy gist noble et honoré seigneur Guillaume de Beeckman, seigneur de Vieuxsart, Montreville et Oignies, six fois bourguemaitre de la cité de Liège, conseiller de S. A. S. en son conseil ordinaire, etc., décédé le 29 janvier 1631. Et Mademoiselle Marguerite de Bau, sa compagne, le 3 de février 1630. Leurs enfants et héritiers ont fait faire la présente... » (4).*

A peine de Beeckman mort, les Trente-Deux Métiers se cotisèrent pour faire couler, en bronze, la **statue** de l'ancien bourgmestre tenant d'une main le blason sur lequel étaient représentées les armoiries des métiers (5) et de l'autre main, le bâton magistral. Ce travail se fit à Dinant. Le poids de la statue était de 1800 livres et son prix s'élevait à 1207 florins et demi de Brabant. On la plaça d'abord, en 1631 même, dans le vestibule de la *Violette* (l'Hôtel-de-ville d'alors). En mars 1638, la statue de Beeckman fut transférée à l'extrémité du grand Marché, entre la rue du Pont et la rue des Mineurs. Elle était installée sur la petite fontaine.

(1) 1535 : Grande Veine de *Bèchefier* en lieu dit à *Becheffir*, au Bois d'Avroy. (*V. Jurés des Charb.*, t. 10, f. 108 v°.)

(2) C. DE BORMAN, *Les Echevins*, t. II, p. 289.

(3) Il eut pour père Jean, tige des Beeckman de Vieux-Sart qui se fixèrent définitivement en Brabant. Ce Jean avait été gratifié par donation entre vifs (1563) de tous les biens d'un oncle maternel, le P. dominicain Sylvius, suffragant de Liège. (LE ROY, *Biographie nationale*, t. II, p. 86.)

La famille de Fabriceckers se rattache à la famille de Beeckman.

(4) NICÉRON, *Mémoire pour servir à la République des Lettrés*, t. XXVIII, p. 58.

(5) Un manuscrit de l'époque rapporte que le jour précédent il s'était emparé des portes de Liège en même temps que de l'Hôtel-de-ville où il plaça une garde de plus de cent hommes. (VILLENFAGNE, *Recherches*, t. II, p. 93.)

(6) BIAL, t. XIII, p. 67.

(4) RH, p. 360. Pour généalogie, V. 357.

(5) *Suite du Martyr de la Neutralité*, Liège 1648, p. 5. — *Métier des charpentiers*, RCC, 13 déc. 1633. — BSLW, t. V, p. 13.

En 1649, le prince Ferdinand de Bavière envoya des troupes allemandes commandées par le général Othon de Spaar, sous la direction du prince Maximilien-Henri de Bavière, neveu de Ferdinand et son coadjuteur, pour vaincre la résistance des Liégeois, rebelles à l'autorité princière. La statue de Beeckman fut enlevée de son piédestal en pierre. Plusieurs historiens disent qu'elle a été mise en pièces ⁽¹⁾, d'autres qu'on la déposa à l'église Saint-Martin-en-Ile et que peu de temps après elle fut donnée « au fils du bourgmestre Beeckman ». Ce qui est certain, c'est que le 3 septembre 1649, la statue se dressait toujours place du Marché. A cette date seulement, « sur le *mémorial* de M. le baron Othon de Spaar », général allemand, le Conseil de la Cité déclara « être content — nous citons un Recès de l'époque — que la statue de métal qui est au Marché soit oté et mise ès mains des enfants de feu M. le bourgmestre Beeckman pour en disposer, ainsy qu'ils trouveront convenir et... le s^r grand greffier Beeckman a déclaré tant en son nom que de ses frères et sceurs et aultres parents d'en estre contents ». La statue fut déboulonnée le 8 septembre. On ne sait ce qu'elle est devenue depuis cette époque.

Quant au socle sur lequel cette statue reposait, il est au Musée archéologique auquel il a été offert par M. de Fabribeckers de Cortils.

Les amis de ce magistrat ne se bornèrent pas à lui élever une statue. Selon de vieux chroniqueurs, ils firent peindre dans la rue qu'il habitait, en Vinève d'Ile, par Alexandre Horion, le portrait du personnage où étaient tracés ces mots

*Soupirés, ô Bourgeois
Grands et petits,
Beeckman est passé
Qui était votre appui.*

Le 22 juillet 1650, le Conseil de la Cité fut saisi d'un état de réclamations des héritiers du bourgmestre de Beeckman, au sujet des dommages soufferts par celui-ci ; mais il n'y fut donné aucune suite favorable.

Bégards

RUE DES — commence boulevard de la Sauvenière, débouche rue Mont Saint-Martin.

Au XIII^e siècle, se forma une secte d'hérétiques qui professaient sur le libre arbitre, la perfection chrétienne, le sacrement de l'Eucharistie et sur la morale, des doctrines grossières, subversives de toute vertu et de tout ordre social. Ces sectaires eurent nom *bégards* ou *béguins*. Parmi eux, a-t-on prétendu, se trouvaient beaucoup de *frères lais* qu'on nommait en France *béguins* et en Allemagne *beggards*. Par suite, les partisans de cette hérésie auraient reçu pareille dénomination d'une façon générale. Leurs funestes opinions furent condamnées par le concile général de Vienne, convoqué en 1311, sous Clément V. Cependant, au XV^e siècle, des adeptes de cette secte se rencontraient encore en Allemagne, en Bohême et en France. Ils portaient alors différents noms, mais celui de *bégards* prédominait.

Sous la qualification de **Bégards**, on connaissait aussi,

vers le même temps, des **religieux** pénitents du Tiers-Ordre. Il paraît que, dès 1228, des religieux Bégards s'établirent à Anvers et que, pour subvenir à leurs besoins, ils travaillaient particulièrement à la tisseranderie. C'était, par conséquent, un ordre pauvre. N'a-t-on pas été jusqu'à dire que son nom *bégard* pourrait bien dériver de l'ancien verbe anglo-saxon *beghan*, qui se traduit par *mendier*? Des érudits, Du Cange entre autres, signalent cette étymologie. Du Cange ajoute qu'au moyen âge, le mot *begard* désignait un mendiant, même dans notre pays. De nos jours encore, en langue anglaise, le verbe *to beg* exprime l'action de *mendier* et le mot *beggar* signifie *mendiant*. Il est vrai que *to beg* indique également l'action de prier. C'est ce que des écrivains sérieux, qui se sont beaucoup occupés de l'origine des *Bégards* et des *Béguines*, Warnkœnig notamment, font remarquer à propos du verbe *beghan*. Notons en passant que le nom *Bogaerts*, donné à un établissement hospitalier de Bruges, n'a aucun lien de parenté avec le nom de l'ancien Ordre religieux.

La similitude entre la dénomination des frères *Bégards* et celle des hérétiques occasionna des difficultés aux premiers. Pour dissiper tout soupçon sur leur orthodoxie, le Saint-Siège publia un décret proclamant ces religieux en parfait accord avec l'Eglise ⁽¹⁾.

Liège a possédé des religieux Bégards. Une charte de l'évêque Jean d'Arckel, datée de 1372, mentionne « les frères du Tiers-Ordre de Saint-François dits de la pénitence et *Begards* ⁽²⁾ » établis chez nous. Le siège de leur couvent était *rue Saint-Léonard* ⁽³⁾ à l'entrée, à gauche. Leur maison joignait celle des Carmélites qui formait l'angle de la rue. En la seconde moitié du XV^e siècle, les Bégards abandonnèrent leur monastère. Le prince-évêque Jean de Hornes, en 1493, le réunit et en attribua les revenus au couvent voisin des Carmélites.

Les Bégards, lorsqu'ils quittèrent la rue Saint-Léonard, vinrent-ils se réfugier à l'intérieur de la Cité? Nous pouvons, en tout cas, affirmer que depuis longtemps, depuis le XIV^e siècle au moins ⁽⁴⁾, une communauté de ces religieux résidait dans l'endroit qui dès lors en prit le nom : *rue des Bégards*, *Thier des Bégards*, *Degrés des Bégards*, etc. ⁽⁵⁾.

Peu de renseignements sont parvenus sur le séjour que firent là les Bégards. C'est ce qui explique que l'auteur d'une vieille chronique vulgaire ait pu admettre que le nom local viendrait de celui de Lambert le *Bègue* ⁽⁶⁾.

Selon une tradition transmise dans la localité depuis un siècle et demi au moins, le vaste bâtiment, dont une partie a été longtemps l'habitation de M. de Locht-Labye, et dont l'autre partie a servi d'ateliers à la

(1) Sur l'origine des *Bégards*, voir DARIS, *Hist. du Diocèse (XIII^e et XIV^e s.)*, p. 217 ; — SIMÉON, *Bégards de Saint-Trond*, dans *Leodium*, 1907, p. 123. — HAUPT, *Wallonia*, 1903, p. 45. — V. aussi notre notice *Volière*.

(2) ERNST, *TS*, p. 138.

(3) 1384 : Frères de la maison du Tiers Ordre située en la *chaussée Saint-Léonard*. (CESL). — 1437 : Maison del *Tierche Orde*, *defours le porte Saint-Léonard*. (*Man. du temps*.)

(4) Ce sont eux vraisemblablement qu'indique une charte du couvent des Dominicains de l'an 1336, sous l'appellation « frères *beghins* del citeit de Liege ». (*Cartulaire*, f. 1298.)

(5) 1381 : Cortis sor Rolandgoffe, joint. al *thour des Begars*, vers le Savenier. (*Par. Saint-Remy, Stock*, f. 39.)

(6) Citée par STÉPHANI, *Man.*, pp. 40-41.

fabrique d'armes Francotte, aurait été le couvent des Bégards. Sans doute, il y a, à la voie même, des restes de maçonneries extrêmement anciennes. Tels les sous-bassements en pierre à chanfrein uni, les quelques fenêtres en style ogival. Ces maçonneries avaient une toute autre destination. Elles servaient de limite au cimetière Saint-Remacle-en-Mont auquel une porte, maintenant bouchée, donnait accès. D'ailleurs elles se trouvaient à l'intérieur des remparts. La propriété des Bégards, au contraire, se développait en dehors de l'enceinte fortifiée. Un acte de l'an 1436 le certifie ; il mentionne « un cortil defours de (au delà de la) porte des Beghars, joint dans az Beghars (1) ».

Nous pouvons ainsi préciser la place que l'établissement religieux occupait. Il était en dehors de la porte, près de Rolandgoffe (2), au bas de la colline, non loin du canal de la Sauvenière, en face de l'église Saint-Jean. Il existait encore à la fin du XV^e siècle (3). Néanmoins, nul ne peut déterminer quand la localité a été abandonnée par ces religieux. Quoi qu'il en soit, même à cette époque, la porte des Bégards était fréquemment appelée *postice Saint-Martin*, parce que les degrés de la voie adjacente conduisaient directement à l'église Saint-Martin (4).

Si les archives locales sont sobres de renseignements sur le couvent des Bégards, nous ne sommes guère mieux éclairés sur l'existence d'une autre communauté religieuse qui a reçu abri aussi aux degrés des Bégards, celle des **Jésuitesses anglaises** (5). Selon l'*Abrégé curieux et nouveau de l'histoire de Liège*, paru en 1673 (6) les Jésuitesses anglaises se seraient installées à leur arrivée à Liège, en 1616, au Mont Saint-Martin « dans la maison de M. le chanoine Thenis ». Un manuscrit du milieu du XVII^e siècle précise. Il expose qu'elles « firent leur couvent à grand Saint-Martin, en devallant (descendant) les Degrés de Bega (7) ». Evitons de croire, avec le chanoine Ernst, que toutes ces religieuses allèrent se fixer, l'an 1618, dans la rue Pierreuse. Une communauté continua de résider sur les hauteurs de Saint-Martin. Elle s'y trouvait encore en 1624 (8). En face de la propriété de Loch-Labye dans la paroi extérieure du mur de clôture, on retrouve tracé sur une pierre le millésime 1616, qui correspond parfaitement à la date d'installation des Jésuitesses anglaises. Il y a quelques années, en faisant des fouilles dans le jardin de l'immeuble faisant l'angle gauche on découvrit des squelettes, qui selon toutes probabilités étaient des restes des Jésuitesses anglaises. Nous reviendrons sur ce sujet à la rubrique *Coquins*.

Après ces détails, est-il nécessaire d'insister pour démontrer l'**ancienneté de la voie**. Sans doute, différentes

parties en ont été modernisées, mais telle qu'elle est, elle conserve un aspect sévère et particulier qui dénote une haute origine. Nous ne parlons pas des degrés qui facilitent l'accès de la rue par le boulevard de la Sauvenière. Jusqu'en 1860, il y avait à cette place, une étroite ruelle débouchant *quai* de la Sauvenière. Après avoir franchi ces marches, avançons d'une cinquantaine de pas ; nous trouverons à notre gauche une porte qui restait ouverte pendant le jour. Montons ce raide escalier à grossières pierres de taille qui se dresse devant nous. Nous aboutirons non loin des *degrés des Bégards* proprement dits, qu'on retrouve sous ce nom dans les plus anciennes vues de Liège à vol d'oiseau. Escaladons encore ces degrés irréguliers et à pente raide (1). Ils nous conduisent près d'une seconde porte de même dimension que la première. Elle clôture cette partie de la rue. Rencontrerait-on en notre ville plusieurs exemples de voies publiques fermées à ses deux extrémités, système assez généralisé dans les siècles passés ?

Depuis un temps immémorial les portes de la rue des Bégards ont été fermées à la tombée de la nuit et ouvertes au point du jour. De temps immémorial aussi, ce service se faisait en raison d'une servitude qui grève une propriété de la rue. Cette charge a incombé en dernier lieu à M^{me} veuve Orban-de Menten, qui l'a confiée au locataire de la maison n° 12. Mais pourquoi cette voie demeure-t-elle fermée jour et nuit depuis que les Allemands l'eurent close au moyen de barrières pendant la guerre 1914-1918, imposant ainsi aux usagers de cette ruelle un détour qui fait plus que doubler le parcours ?

A cause de la solitude qui y règne, cette voie avait, au commencement du XIX^e siècle, un **triste privilège**. Comme le rempart des Anglais, la rue des Bégards constituait le Pré aux Clercs de Liège. C'étaient surtout les fils de Mars qui, prétendument pour laver leur honneur outragé, se livraient là à des combats singuliers. Il y a longtemps, heureusement, que ces scènes de sauvagerie n'ont plus cet endroit pour théâtre.

Autrefois, la rue des Bégards était bordée à gauche sur la moitié inférieure de son parcours, par des **remparts** munis de tours et de parapets. Ces remparts, réédifiés en 1483, limitaient la cité de ce côté. Construits très solidement en pierres de grès, ces murs, parvenus à la propriété Delocht-Labye, abandonnaient la rue des Bégards, obliquaient à gauche, longeaient toute la partie extrême de cette propriété, puis allaient rejoindre, par une série de zigzags, la porte Saint-Martin. Cette dernière section de l'enceinte fortifiée est encore intacte. On l'aperçoit de la rue Thier de la Fontaine.

Dans les terrains adjacents à cette fortification et situés en dehors de la cité, on ne voyait, sous l'ancien régime, à l'exception de rares bâtisses, que des fossés, des jardins et des pièces de vigne (2) qu'on cultivait en-

(1) *Cour allodiale*, r. n° 24.

(2) 1418 : Cortil s'étendant sous Rolandgoffe, jointant d'un côté à..., près del maison de Beghars. (*Pauvres de Saint-Remi, Stock, 1381-1416, f. 120 v°.*)

(3) 1485 : Maison cortil defours de postice de Begaires, à costeit vers l'eau (eau, rivière) joint. d'amont alle ruelle qui deskend à Rolandgoffe, d'aval az mures delle maison des dits Beghaires, par derrière alle riviere de Mouse. (*Dames Blanches de Huy, Stock Liège, r. 1480-1691, f. 193.*)

(4) 1454 : Cortil defour le postice Saint-Martin-en-Mont, a dessous dequel cortil est joint. à une petite ruwalle qui tent vers Rolangoffe. (*Par. Saint-Michel, r. 1454, f. 39 v°.*)

(5) Pour détails généraux voir article *Coquins* (rue des).

(6) Imp. Hoyoux, p. 145.

(7) ERNST, TS, p. 212, n. 3.

(8) *Cath. DO*, 19 avril 1624.

(1) Ces degrés semblent n'avoir été entretenus avec soin en aucun temps. On trouve dans les Recès de la Cité, qu'en 1749, une supplique fut adressée au Conseil, tendant à la restauration de cet escalier. Le Conseil consent à ce que « la réparation soit faite aux moindres frais possibles ». (*Recès du 16 janvier 1749.*)

(2) 1506 : Maison emprès le postice des Bégards dehors Liège, jointant d'aval à une pisent, au présent vigne tendante de postice Saint-Martin à Rolandgoffe ; d'amont à werixhas, tendant ale fontaine Saint-Lambert. (*EL, r. 65, f. 158.*) — LANGIUS, dans son *Recueil des Epitaphes du Pays de Liège*, dit que de son temps les collines de Saint-Martin avaient des vignobles qui rapportaient quantité de vins merveilleusement bons.

core dans la première moitié du XIX^e siècle. Les militaires circulaient sur le chemin de ronde tracé le long des murailles. En temps ordinaire, les simples citoyens avaient le droit de se promener sur les remparts qui constituaient un *boulevard* dans la vraie acception du mot. Des gens du peuple abusaient même de ce droit, tout au moins du côté des Bégards. Montés au-dessus des murailles, ils y tenaient des « conventicules » nocturnes ; ils insultaient les paisibles habitants qui franchissaient les degrés des Bégards ; ils leur lançaient même des pierres. Les possesseurs des jardins situés en dessous des remparts n'avaient pas moins à souffrir des malveillants. En 1714, la Cité, propriétaire des remparts, prit une décision qui devait mettre fin à ces abus. Elle accorda à certains propriétaires la jouissance, moyennant accense, de la partie du rempart qui faisait face à leur propriété. Ainsi en fut-il de la portion du chemin de ronde comprise jadis dans la propriété De Loch-Labye, qui appartenait en 1714, au chanoine de Harzé ⁽¹⁾ et en la seconde moitié du même siècle, au chanoine Ransonnet. Le possesseur est présentement M. Chaudoir-Lechat.

Dans le mur de cet immeuble avait été pratiquée une porte qui donnait accès au rempart et à la tour Moxhon. Cette porte était désaffectée depuis quelque temps quand le 5 juillet 1756, le Conseil de la Cité, par mesure de prudence la fit démolir ⁽²⁾, après la restauration du rempart ⁽³⁾. Peu à peu la Ville elle-même se relâchait de sa sévérité quant au maintien en état des remparts. L'an 1779, le Conseil faisait démolir en partie le parapet derrière la maison du chanoine Ransonnet ⁽⁴⁾.

En accordant l'usage du rempart à des particuliers, la Cité ne se dessaisissait pas d'une façon absolue de la propriété de l'enceinte militaire. Ces murailles lui appartenaient encore dans le XIX^e siècle. En 1818, le gouvernement des Pays-Bas désirait mettre Liège à l'abri d'une attaque de vive force. La Ville consentit à lui transmettre la possession de ses portes et de ses remparts, pour les faire entrer dans le système de défense que l'Etat avait en vue. Les fortifications comprises entre l'ancienne porte Saint-Martin et le *boulevard* (alors *quai*) de la Sauvenière, furent cédées au gouvernement, le 12 octobre 1818, sous la condition que leur entretien et leurs futures réparations seraient aux frais du département de la guerre.

Dès le 8 mai 1829, l'Etat restituait à la commune quelques jardins faisant partie des remparts, afin qu'elle les louât à son profit ou qu'elle s'en servît elle-même.

Après les événements de 1830, la Ville ne tint plus guère compte des concessions faites précédemment par elle au Gouvernement. Elle loua ou vendit les terrains bordant les remparts, en stipulant seulement que les acquéreurs ne pourraient pas y bâtir. Elle permit cependant d'édifier sur les fossés ou sur les terres adjacentes, pourvu que ce fût à la distance d'un mètre 80 c. des murailles. La Ville abandonnait donc ses droits sur

les terrains, mais elle ne pouvait vendre les murailles qui restaient en la possession du ministère de la guerre.

Ce fut seulement en 1846 que se fit la rétrocession des murs à la Ville. Celle-ci était mise ainsi dans une singulière situation. Elle détenait un bien qui ne pouvait lui rapporter que des déboires et... des procès. C'était un éléphant gagné à la loterie.

L'administration communale chercha à se défaire de ce lot. Elle adressa en 1868 une circulaire aux riverains pour leur abandonner les murs ⁽¹⁾.

Cette section du rempart a été remplacée par une muraille en briques beaucoup moins élevée et moins épaisse que la précédente, suivant la forme et les dimensions prescrites par le règlement communal. Les bâtiments de la rue des Bégards ont presque tous un aspect vénérable. La demeure de M. Chaudoir-Lechat, n° 27, acquise en ce vingtième siècle de M. Léon Delocht, professeur à l'Université, appartenait précédemment au beau-frère de ce dernier, M. Labye, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Elle lui avait été léguée en 1833, par son oncle, M. le chanoine Ransonnet, avec la famille duquel il vivait. Dès le 19 mai 1826, cet ecclésiastique avait donné entre vifs à son neveu Jacques Labye les différents effets mobiliers qui garnissaient son hôtel et le garnissent encore. Ransonnet avait reçu l'habitation par testament du chanoine Mathias de Harlez. Le chanoine Ransonnet avait fait réédifier le bâtiment vers 1762. On peut se rendre compte en visitant les salons qui ont été scrupuleusement maintenus dans leur état primitif, des goûts vraiment artistiques du propriétaire ancien. Ces salons, aux ornements de style Louis XV et Louis XVI, méritent d'être rangés parmi les mieux réussis de ceux de l'époque, conservés à Liège. Le petit salon blanc, tout décoré de sculptures liégeoises en plein bois, est de tout premier ordre. Le manteau de la cheminée du plus grand est rempli par un *tableau de fleurs*, peint par J.-B. Coclers. Rien de surprenant à ce que la Commission royale des Monuments ait rangé cette habitation dans la troisième classe des édifices civils privés.

La demeure adjacente (n° 622 ancien) appartenait aussi au chanoine Ransonnet. Elle fut léguée en 1833 à un autre neveu « Charles Ransonnet né Foullon » ⁽²⁾.

Depuis 1850 la fabrique d'armes de la maison Francotte s'étend sur l'ancien mur qui clôturait le cimetière de la paroisse Saint-Remacle-en-Mont. L'habitation de Madame veuve Orban de Menten de Horne, située en face de la fabrique, constituait au siècle dernier le refuge de l'Abbaye Saint-Laurent. Nous en parlons à l'article *Mont-Saint-Martin*. Une passerelle en fer fut établie en 1848, au travers de la rue des Bégards, à 6 mètres de hauteur pour relier les deux propriétés Orban et Francotte. Elle a disparu depuis la fin du XIX^e siècle.

Le croirait-on? Cette rue a été l'objet d'un plan d'alignement. Son adoption a donné lieu à une très sérieuse discussion ⁽³⁾. Le plan a été approuvé par des arrêtés royaux des 10 janvier et 3 août 1859. Sa réalisation a

(1) Titres de propriété de la famille de Loch-Labye.

(2) *RCC*, r. 1755-1756, f. 193 v°.

(3) *Ibid.*, r. 1753-1755, f. 49 v°.

(4) *Ibid.*, r. 1777-1778, f. 10 v° ; — r. 1778-1780, f. 155.

(1) *BA*, 1868, 19 juin. — V. notre ouvr., t. I^{er}, p. 224, 1^{re} c.

(2) *Précis pour les époux Labye contre la famille Collardin*, etc., 1835.

(3) *BA*, 1858, p. 479.

nécessité des travaux qui ont été exécutés successivement les années suivantes vers le boulevard de la Sauvenière.

Bégards

PORTE ET TOUR DES — Les vues détaillées de Liège des derniers siècles de la principauté montrent, en dessous des degrés des Bégards, en tête de la ligne de fortification s'étendant du canal de la Sauvenière à la porte Saint-Martin, une tour carrée, haute et massive, dont le sommet est orné de crénelures. C'est la tour dite *des Bégards* disparue depuis longtemps. Une porte solidement emmurillée la reliait au rempart, à travers la voie de Basse Sauvenière.

De quand dataient la porte et la tour? Elles durent être élevées lors du premier établissement de la partie de l'enceinte fortifiée allant de Saint-Martin au cours d'eau de la Sauvenière. De sérieuses raisons stratégiques exigeaient que les murs de la crête de Publémont descendissent jusqu'au bas de la colline à cet endroit. Là, même dans la vallée, le mur avait un rôle important à remplir pour la défense. Il avait pour objectif principal de permettre les rapports constants des vigies de la poterne avec le gros des gardiens postés sur les hauteurs. Placée vis-à-vis de l'église Saint-Jean, cette poterne est montrée debout dans les archives locales les plus anciennes. Jusqu'au XIV^e siècle, on la désigna *postiche de la Sauvenière* ⁽¹⁾, la communauté des *Bégards* n'ayant pas encore fait son apparition de ce côté. Aussitôt après l'arrivée de ces religieux, dès le début du XV^e siècle, la tour et la porte en prirent le nom ⁽²⁾.

La porte et la tour avaient chacune une mission importante mais distincte. La première, grâce au mur

fortifié qui l'entourait, devait empêcher l'entrée rue Basse Sauvenière d'un ennemi arrivant du faubourg de la Fontaine, car il y avait jadis communication directe entre la rue Basse Sauvenière et la rue Sur la Fontaine ⁽¹⁾. Refouler les envahisseurs du faubourg voisin, telle était aussi la tâche qui incombait à la tour des Bégards. Les gardiens de cette excellente position stratégique étaient, de plus, tenus d'interdire à toute troupe adverse d'utiliser d'une façon quelconque la rivière de la Sauvenière. Dans ce but, à la même place, aux moments de danger, on jetait une solide chaîne à travers le bras de la Meuse. Sans l'ouvrage militaire des Bégards, le rôle défensif que Notger avait assigné à la collégiale Saint-Jean n'eût pu être rempli d'une façon efficace. L'un dépendait de l'autre. Au surplus, l'exis-

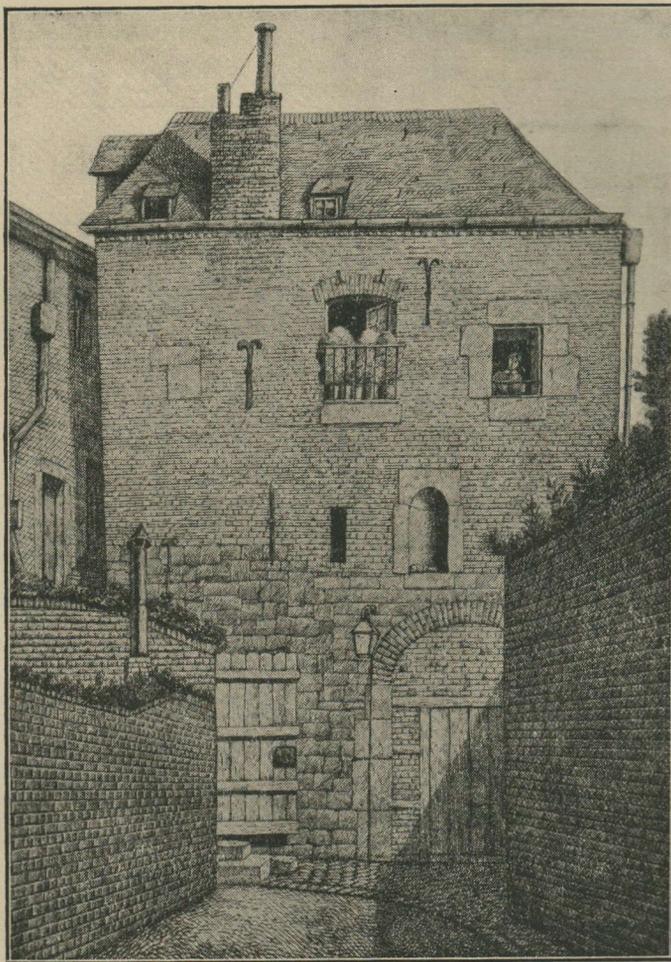
tence de cette portion de rempart et de sa porte fortifiée avait plus de raison d'être sous Notger qu'après l'érection de la seconde enceinte.

La porte des Bégards périt-elle lors des événements désastreux de 1468? Si oui, elle ne tarda guère à être relevée. On voit, en effet, la porte mentionnée quelques années après dans des actes du temps ⁽²⁾.

En 1525, la porte des Bégards, selon un document officiel, fut remise à un entrepreneur « pour la réparer et y placer un poste, de manière que les hommes de service aient un corps de garde jusqu'à ce que la Cité veuille retirer son adhésion. Dans ce cas elle devait payer les débours occasionnés par ces modifications ⁽³⁾ ».

Les détails que l'on possède sur la porte des Bégards sont vagues et confus. Cela s'explique par le rôle effacé qu'elle a joué dans l'histoire liégeoise. Elle était

néanmoins sérieusement fortifiée avec pièces d'artillerie. En 1595 notamment, on y plaça deux canons ⁽⁴⁾.



La porte des Bégards en 1886

Cliché Béthune

(1) Voir à cette rubrique.

(2) 1424-1436 : Cortil defours le porte des Beghards. (Cour allod. r. 24 — Carmes en Ile, Stock, 1404, f. 38.) — 1442 : Vers le postice des Begars. (Charte du Chap. de Saint-Lambert, du 26 nov.) — 1449 : Joindant vers le postice de Beghair. (Ibid. du 14 mai.) — 1450 : Postice des Beghards. (EL, r. 3, f. 117 v°.)

(1) XIII^e siècle : Maison defurs le postiche ki vat à Saint-Lambert fontaine. (Pauvres-en-Ile, r. 11, f. 91 v°.)

(2) 1501 : Maison séant defours le postice des Beghards, a costé vers leauve, joindant d'amont ale rualle qui deskent à Rolangoiffe. (EL, r. 57, f. 215 v°.) — 1506 : Maison emprès le postice des Begards dehors Liège. (Ibid., r. 65, f. 158.)

(3) BARTOLLET, *Consilium juris*, acte du 12 sept. 1525.

(4) RCC, 1595, f. 199.

Des gardiens étaient chargés de fermer et d'ouvrir les portes. Le 24 juillet 1752, « le Conseil de la Cité ayant appris — nous citons un Recès de cette date — que la porte du rivage des Bega du côté du pont d'Avroy restait souvent ouverte par le défaut de Ancion, gardien de la clef », ordonna la remise de cette clef « aux employés de la porte d'Avroy, lesquels », ajoute le Recès, « seront obligés de l'ouvrir à la demande des particuliers qui en auront besoin pour le transport de leurs denrées et ensuite de la refermer ».

Plus tard, il y eut trois clefs ⁽¹⁾ et en 1774, le Conseil de la cité supprima la charge « de portier de la porte des Bégards » ⁽²⁾.

Par cette porte — nous l'avons dit — on communiquait de la rue Basse Sauvenière avec le pied du Thier de la Fontaine. Celui-ci était seulement séparé de la porte des Bégards par une ruelle formant le prolongement à peu près direct de la rue Basse Sauvenière. Une partie de l'artère en question fut réunie en 1825 par décision de l'administration communale, à l'établissement des bains Philipps dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par les habitations portant au boulevard de la Sauvenière les n^{os} 92 à 102 inclusivement.

Jusqu'au début du XIX^e siècle, la tour, le corps de garde et le postis restèrent intacts. Le 5 juillet 1813, le préfet de l'Ourthe approuva le cahier des charges dressé par l'architecte de la Ville en vue de la démolition de ces ouvrages fortifiés. Il se passa quelques années avant la suppression de la tour. En 1818, la Ville la remit au gouvernement hollandais. Elle ne tarda pas à être renversée.

Quant à la porte proprement dite, les traces de l'arcade qu'elle formait sont parfaitement distinctes dans le vieux bâtiment situé au pied des degrés des Bégards. Elle a été murée depuis trois quarts de siècle environ.

Bégards

RIVAGE DES — Ce rivage servait particulièrement à la traversée du canal entre les Degrés des Bégards et la petite rue qui, de derrière l'église Saint-Jean, aboutissait au canal.

Le rivage était très ancien ; il existait, à coup sûr, dès le commencement du XV^e siècle. Durant un certain temps il fut question de jeter un pont à cet endroit de la rivière de la Sauvenière ⁽³⁾.

Béguinages

Peut-être n'est-il pas de problème historique aussi longuement et aussi diversement controversé que celui de la **genèse des béguinages** ⁽⁴⁾.

L'Académie royale de Belgique a jugé ce problème digne d'intérêt au point de le mettre au concours pour le prix Stassart, d'abord en 1895, ensuite en 1900.

La divergence des opinions a porté tant sur l'étymologie du mot *béguine* que sur l'origine de l'institution. Un philologue téméraire ne s'est-il pas complu à remonter jusqu'au celtique pour faire dériver *béguine* de *begga*? Il perdait de vue que le celtique était une langue morte lorsque parurent les premières *béguines*. Pour certains chercheurs non moins fantaisistes, ce mot viendrait de *béguin* (bonnet) de jeune enfant. L'on pourrait multiplier les thèses extravagantes émises sur le même sujet.

C'est aussi en argumentant de la similitude de noms que des historiens tiennent à voir dans la fille de Pepin de Landen, sainte *Begge*, qui vivait au VII^e siècle, la fondatrice de l'œuvre des béguines. Sainte *Begge* a effectivement établi une maison religieuse, mais cette maison est sans rapport avec les béguinages. Les béguines, il est vrai, vénèrent sainte *Begge* comme leur patronne. Il faut en découvrir le motif en ce que leur vie prend plus ou moins modèle sur celle de la noble fille de Pepin. Au reste, c'est seulement, en 1626, que l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, et le légat apostolique, comte Jean-François de Guidiis a Balneo, ont assigné le patronage de sainte *Begge* aux béguines ⁽¹⁾.

Les auteurs qui admettent une origine aussi reculée des béguinages étayent leur opinion sur trois actes qu'ils disent dater de 1065, de 1129 et de 1151, et dans lesquels il est fait mention des béguines de Vilvorde ⁽²⁾. Déjà un écrivain vieux de deux siècles mettait en doute l'authenticité de ces documents ⁽³⁾. La fausseté en a été démontrée, d'une façon péremptoire, par Hallmann en 1843 et par Piot en 1874 ⁽⁴⁾. Il ressort de leur examen que les diplômes susdits n'avaient rien du XI^e ou du XII^e siècle, qu'ils appartenaient au XIII^e ; au surplus, le couvent même de Vilvorde n'a été fondé qu'en 1239.

Au fond, si l'on se reportait au premier âge du christianisme, il ne serait nullement malaisé de découvrir nombre de femmes pieuses, vivant dans le célibat, et s'adonnant à des œuvres de foi et de charité. Ce genre de vie était fréquemment pratiqué alors ; mais il s'agit de savoir quand et où ces femmes ont été réunies en communautés, quand leurs habitations formèrent une enceinte bien fermée, et qui en prit l'initiative.

Il est une chose qu'on peut affirmer sans la voir mettre en suspicion : **l'institution des béguinages est essentiellement liégeoise**. Qu'on nie — et l'on aura raison — qu'une sainte du pays de Liège, sainte *Begge*,

mots sur l'origine des béguines, AHEB, t. XII ; — HAUPT, *Lambert le Bègue et l'origine des béguinages*, Wallonia, 1903 ; — GREVEN, *Die Anfänge der Beginen*, Munster 1912 ; — KURTH, *De l'origine liégeoise des Béguines*, BARB, 1912 ; — SCHOOLMEESTERS, *Lambert le Bègue et l'origine des Béguines*, Leodium, 1912, p. 126 ; — GREVEN, *Der Ursprung des Beginenwesens — Eine Auseinandersetzung mit God. Kurth*, Munich 1914 ; — SIMÉNON, *Où en est la question de l'Origine des béguines? — Leodium*, 1919, p. 89.

(1) WICHMANS, *Brabantia Mariana*, p. 517.

(2) PUTEANUS (van Putte), *De Beginarum apud Belgas instituto et nomine suffragium*. Louvain 1630.

(3) Lettre de M. l'abbé S..., à Mlle de G..., *béguine d'Anvers*. Paris 1731, p. 6.

(4) HALLMANN, *Die Gesch. des Ursprung der belgischen Beghinen*, Berlin. — PIOT, *Cartul. de l'abbaye de Saint-Trond*, t. II, p. XCV et s.

(1) RCC, r. 1768-1771, f. 229 v^o.

(2) Ibid., r. 1774-1775, f. 46.

En 1787, le Conseil loua un souterrain en dessous de cette porte. (RCC, r. 1785-1788, f. 189 v^o, 199 v^o.)

(3) V. Pont de la Sauvenière.

(4) Nous ne pouvons songer à donner ici la bibliographie du sujet. Elle a été fournie, partiellement il est vrai, dans des travaux récents. Il nous suffira donc de citer quelques-uns des derniers :

DARIS, *Origine des béguines et des béguinages*, *Notices sur les églises du diocèse*, t. XII. — NIMAL, *Les béguinages* ; — DE RIDDER, *Quelques*

ait provoqué cette innovation religieuse ; qu'on refuse le même honneur, si l'on veut, à un prêtre liégeois, à Lambert le Bègue, tout le monde devra admettre, en présence des pièces authentiques qui l'attestent que c'est au diocèse de Liège que l'œuvre a germé et s'est développée avant de s'implanter autre part. « Ce qui est certain », écrivait Piot, approuvé en cela par les érudits modernes, de n'importe quelle nation, « ce qui est certain, c'est que nous voyons apparaître les premières béguines au pays de Liège ».

On aurait tort, en effet, de vouloir découvrir la naissance de l'institution à Nivelles. En cette ville, au dire de Thomas de Cantimpré qui écrivait vers l'an 1256, les béguines auraient commencé à s'établir en 1207 environ. Vilvorde, c'est entendu — n'a eu son béguinage qu'en 1239 ; Anvers n'en a possédé qu'en 1240, et Bruxelles en 1250. Cambrai n'a connu de béguines qu'en 1235 ; Louvain en 1232, Cologne en 1230. A Liège, on trouvait des béguines réunies en commun, au XII^e siècle, quoiqu'elles n'en portassent pas encore le nom officiellement. Dans une notice parue au *Bulletin de la classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique*, en 1912, G. Kurth a établi par de solides démonstrations — nous même l'avancions dans les *Rues de Liège* dès l'année 1886 — que le berceau des béguines est la ville de Liège :

« Une dizaine d'années avant Thomas de Cantimpré », dit Kurth, « deux écrivains qui avaient sur lui l'avantage d'être des chroniqueurs de profession (Gilles d'Orval et Alberic de Troisfontaines), et de connaître l'histoire de leur pays aussi bien qu'on pouvait la connaître de leur temps, ont affirmé avec une netteté qui ne laisse rien à désirer, que l'institution des béguines est née à Liège, et qu'elle doit son origine et son nom à Lambert le Bègue ».

Or, le témoignage d'Alberic est indépendant de celui de Gilles d'Orval, ce qui donne une force plus grande à leurs déclarations (1).

Ces attestations contemporaines, pour ainsi dire, ne suffiraient-elles pas à faire reconnaître l'origine liégeoise des béguines, à faire reconnaître aussi en Lambert le Bègue, mort vers l'an 1177, le créateur des béguinages ?

Il y a mieux, cependant. On peut mettre en avant le témoignage irrécusable produit en 1266 par l'évêque même de Liège, Henri de Gueldre. En un diplôme de cette année-là, il déclare solennellement que c'est dans son diocèse, dans sa ville épiscopale, que les béguinages sont nés (2).

Préciser la date exacte offre certes des difficultés, mais elle est indubitablement antérieure au XIII^e siècle. Un passage du *Vita Odiliae* signale l'arrivée à Liège, vers l'an 1200, d'un étranger qui voulait se rendre compte

si un nouvel institut pieux « y avait jeté de solides fondements », lequel institut, à ce temps, ne pouvait être que celui des béguines.

Une génération avant l'auteur du *Vita Odiliae*, Jacques de Vitry, qui avait constaté de visu les heureux effets de cette nouveauté religieuse, la dépeint en termes les plus laudatifs, dans sa lettre à Foulques, évêque de Toulouse. Après avoir rendu hommage aux vertus des femmes liégeoises, de ces vierges, dit-il, qui n'ont voulu d'autre époux que le Christ, de ces veuves adonnées désormais à la prière, à la mortification et au travail, il stigmatise ces « hommes sans mœurs et ennemis de toute religion » qui diffament ces saintes femmes et, ne sachant comment leur nuire davantage « ont imaginé d'inventer contre elles des sobriquets (1) ».

C'est évidemment des béguines que Jacques de Vitry fait un tel éloge. S'il tait le nom, n'est-ce pas qu'elles n'en avaient pas encore et qu'il ne veut point se servir du surnom railleur que les ennemis leur lançaient ?

Le même Jacques de Vitry nous initie à un autre incident très caractéristique en l'occurrence. Il a trait à maître Jean de Nivelles, dont la présence à Liège, est constatée de l'an 1199 à l'an 1231. Jacques de Vitry expose combien cet homme de bien fut profondément attristé en apprenant, l'an 1212, le sac de la ville de Liège par les soldats du duc de Brabant. Il craignait, rapporte Jacques de Vitry, que les vierges saintes qu'il avait vouées au seigneur ne fussent devenues les victimes de la soldatesque. Ici encore « ces vierges saintes » ne peuvent être que les béguines groupées en premier lieu par Lambert le Bègue, dont Jean de Nivelles continuait le ministère auprès d'elles (2).

Remarquons que la plupart des historiens des derniers siècles, ceux-là mêmes qui n'admettent pas Lambert le Bègue comme fondateur, se plaisent à constater qu'il s'est intéressé beaucoup à l'institution des béguines, soit qu'il leur ait tracé un règlement de vie, soit qu'il leur ait élevé des asiles où elles pouvaient se retirer.

Parmi ces historiens, dès l'an 1629, l'érudite chanoine anversoise Pierre Coens, exposait d'une manière convaincante, que la fondation des béguinages est due au prêtre séculier wallon Lambert le Bègue (3). C'est aussi la conclusion d'une dissertation très nourrie publiée en ces dernières années par un savant allemand, le professeur Haupt. Sa conviction est pleinement partagée et défendue, on l'a vu, par God. Kurth. Celui-ci invoque à l'appui le témoignage de Lambert le Bègue même, dans sa troisième lettre au pape Calixte III (4), où il fait allusion aux vierges pour lesquelles il écrit. Certes, nous le répétons, avant Lambert le Bègue, un certain nombre de pieuses femmes habitaient isolément, épar-

(1) Notons, à l'appui de cette thèse, la découverte faite dans un manuscrit du British Museum, d'une image que l'on croit remonter au XIII^e siècle. Sur cette image, on lit ces quatre vers dont les deux derniers, tout au moins, doivent être postérieurs.

*Ge sui ichis Lambert, nel tenz pas à fable
Ki funda sain Christophe, ki inscri ceste table (*)
Cist prudom fist prumiers l'ordre de beginage
Les epistres Saint-Poul mist en nostre langage.*

(*) Table des dates de la fête de Pâques pour 532 ans.

(2) Cet acte a été publié notamment dans *Leodium*, 1903, p. 60.

(1) CHAPEAUVILLE, t. II, p. 255. — FISEN, *Flores*, p. 541.

(2) Il est permis de croire que Jean de Nivelles a introduit à Nivelles l'œuvre qu'il aura vu en activité à Liège. Ainsi s'explique que la ville brabançonne aurait eu son béguinage dans les premiers lustres du XIII^e siècle.

(3) *Disquisitio de origin. beghinarum et beghinagiorum Belgii*. Liège 1629.

(4) *Cité de Liège au moyen âge*, t. II, p. 344.

pillées dans le quartier Saint-Christophe, en dehors de la cité. Mais Lambert le Bègue les aura partiellement groupées, réunies en communauté dans des propriétés clôturées, fermées, aux environs de l'église Saint-Christophe même. C'est pour ces vierges qu'il a traduit en langue romane la vie de sainte Agnès. Or, comme le rappelle un érudit, cette sainte fut avec sainte Catherine la principale patronne des béguines et, à lire la lettre de Lambert le Bègue, on a l'impression qu'elle a trait à la première agglomération de béguines, formée à Saint-Christophe, vers 1170 ⁽¹⁾. Ces vierges ne peuvent être que celles qui, pour s'être conformées aux instructions du prêtre liégeois, allaient recevoir le sobriquet *béguines* ⁽²⁾.

Des philologues ont montré l'impossibilité de dériver le terme du germanique *beggen*, *to beg* = « prier, demander ». C'est ce que reconnaît aussi Henri Pirenne, dans son *Histoire de Belgique*, quoiqu'il ne croie pas pouvoir rapporter à Lambert le Bègue la création des béguinages : « Le mot », dit-il, « doit avoir une origine romane et non germanique ».

Cependant, Pirenne pense que si les béguines avaient pris le nom du réformateur liégeois, elles se seraient appelées *Lambertines* et non *béguines* : « Cela serait vrai », riposte Kurth, « si elles avaient elles-mêmes choisi leur nom ; mais, tout au contraire, il leur a été infligé comme un sobriquet par ceux qui n'aimaient pas leur institution ». Et il invoque à l'appui le témoignage de Jacques de Vitry où il donne les béguines pour les disciples du *bègue*, comme les chrétiens sont les disciples du Galiléen. Le surnom *béguine* vit le jour, non à raison directe du nom de Lambert le Bègue ⁽³⁾, mais par dérision, par allusion aux *beguins*, secte hérétique du même temps. Le sobriquet, pour les *béguines* paraît ne leur avoir été lancé qu'aux approches du XIII^e siècle.

Leur institution se justifiait pleinement. Il n'existait à cette époque à Liège, en dehors de quelques communautés riches, aucun établissement religieux, où les filles de la bourgeoisie et du peuple pussent trouver un abri assuré pour leur vertu et pour leurs infortunes. C'est cette lacune sociale importante que Lambert le Bègue s'attacha tout spécialement à combler.

« La propagande de Lambert le Bègue, et de ses émules » — dit, en bons termes, Henri Pirenne, — « caractérise cette période de troubles et de confusion qui accompagna la formation des villes. Les béguinages apparaissent comme les manifestations, par excellence, de la religiosité urbaine assagie et revenue à l'orthodoxie. Les premières béguines furent des veuves ou des filles qui, sans entrer en religion, se consacrèrent à la prière, aux macérations et au soulagement des malades... Le béguinage répondait parfaitement aux nécessités de la vie bourgeoise. Ce fut pour les villes belges du moyen âge, une manière de résoudre la « question féminine » ⁽⁴⁾.

(1) SIMÉNON, *Leodium*, 1919, p. 93.

(2) Cette thèse n'est nullement renversée par les derniers travaux parus sur l'origine des béguinages : GREVEN (abbé), *Die anfangen der Beginen* (1912) ; — PHILIPPEN (abbé), *De Begijnhoven* (Anvers 1918) ; — HOORNAERT, *Le beguinage de Bruges* (1922).

(3) Dans les *Lettres à Mlle de G...*, *beghine d'Anvers*, l'auteur joue humoristiquement sur ce mot qu'il attribue au bégaïement prétendu du prêtre Lambert, nom imposé ensuite aux béguines, dit-il, « quoique ce n'ait jamais été le défaut de votre sexe, qui, d'ordinaire, a la langue bien déliée » (p. 5).

(4) *Hist. de Belgique*, t. I, pp. 38-39.

Haupt, sans donner raison à ceux qui expliquent la naissance des communautés de béguines par le besoin qu'avait le moyen âge de fonder des œuvres de secours pour les femmes pauvres, a soin d'ajouter, qu'ils « ont méconnu la nature originaire de l'institution, dont d'ailleurs personne ne songera à nier le caractère économique ».

Nous l'avons vu, les titulaires des béguinages furent d'abord critiquées ; on crut les avoir ridiculisées à jamais en les qualifiant de *béguines*. Aussi, pendant quelque temps, les défenseurs de ces asiles s'abstinrent-ils de se servir du surnom, que ces femmes finirent par rendre respectable. Dans une charte du 4 juin 1224, du légat Conrard, évêque de Porto, elles sont encore désignées sous le nom « sorores » (sœurs), mais le moment approchait où l'appellation *béguine* aurait perdu son caractère injurieux et où elle serait acceptée par tout le monde sans arrière-pensée ⁽¹⁾. Ce fut un fait accompli au milieu du XIII^e siècle.

C'est pour les béguines de Liège, — lieu originaire de la congrégation, — que, entre les années 1240 et 1246, Jacques de Troye, alors archidiacre de Liège, formula un règlement de vie qu'approuva l'évêque Robert de Torote. Le même Jacques de Troye, devenu pape sous le nom Urbain IV, ne les oublia pas et les protégea tout particulièrement.

L'idée de réunir les béguines, en dehors des villes sans supprimer entièrement leur vie isolée, avait assez promptement été réalisée. On construisit pour elles des maisonnettes renfermées dans une enceinte clôturée, au milieu de laquelle était bâtie la chapelle. Chaque béguine y avait sa demeure dans laquelle elle se livrait aux soins de son ménage. Une ou plusieurs maîtresses, élues, veillaient à l'observation de la règle. Les béguines faisaient le vœu de chasteté pour le temps qu'elles resteraient dans l'établissement, car elles pouvaient librement renoncer à leur état et rentrer dans le monde. Leur journée était partagée entre les exercices de piété et les ouvrages manuels ou l'instruction des enfants. Les ouvrages manuels consistaient à tricoter ou à coudre, ainsi qu'à filer et tisser le lin et la laine. Elles s'installaient de préférence près d'un cours d'eau pour blanchir leurs toiles ⁽²⁾. Leurs travaux manuels et surtout leur commerce de toiles leur fournissaient des moyens de subsistance. Elles ne faisaient point vœu de pauvreté, elles pouvaient conserver leur patrimoine personnel, et l'augmenter même par leurs petites économies. Le costume qui leur fut prescrit par la règle était simple, de couleur noire ou grise.

Les béguines malades étaient soignées dans une infirmerie. Les novices et les jeunes béguines demeuraient avec d'autres plus âgées qui remplissaient à leur égard les fonctions de maîtresse de novices. Le prêtre qui leur était préposé avait sur elles les pouvoirs de curé. Leur genre d'existence tenait un certain milieu entre la vie religieuse proprement dite et la vie séculière ⁽³⁾.

(1) Fait étrange, un acte de l'an 1336 signale textuellement les « frères begins del citeit de Liège et les poves dameselles que on appelle les filhes-Dieu ». (*Cartulaire des Dominicains de Liège*, f. 1298.)

(2) V. notice *rue de Curdèje*.

(3) DARIS, *Hist. du dioc. (XIII^e et XIV^e s.)*, p. 204.

C'était si l'on veut, un couvent dont la porte restait ouverte ⁽¹⁾. Aussi bien, les béguines n'avaient pas à prononcer de vœux ; elles formulaient de simples promesses au confessionnal ou devant le curé de la paroisse, siège du béguinage. Ces promesses ne concernaient que l'obéissance et la chasteté ; elles n'engageaient les béguines qu'autant qu'elles séjournaient au béguinage.

On ne comptait à Liège qu'un grand béguinage. Il y avait au milieu du XIII^e siècle, dans divers quartiers de la ville, une série d'asiles secondaires qui abritaient 5, 10, 20 béguines, suivant les actes de fondation.

Il est certain qu'à Liège, à la fin du XIII^e siècle, on connaissait encore des béguines isolées. Les statuts synodaux publiés par Jean de Flandre ⁽²⁾, le 16 février 1288, ne laissent aucun doute à cet égard.

« Nous ordonnons », portent-ils, « que les béguines qui veulent jouir de leurs privilèges aillent demeurer dans l'enceinte des béguinages ; nous voulons que celles qui habitent hors de cette enceinte revêtent un costume distinct de celui des béguines qui vivent dans l'intérieur du béguinage. »

Et ils ajoutent :

« Nous excluons des privilèges des béguines toutes celles qui sont manifestement marchandes ou commerçantes, du moment qu'elles ont plus de dix marcs engagés dans leur commerce. »

Les béguinages étaient nombreux au moyen âge dans le quartier Saint-Christophe, indépendamment du béguinage principal. Nous en indiquons quelques-uns à la rubrique *place des Béguinages* ⁽³⁾.

L'auteur de l'*Abrégé de l'Etat de la très fameuse cité de Liège* n'énumère que onze béguinages existant en 1612 en notre ville, mais lui-même avoue ne pas les avoir mentionnés tous, loin de là. Depuis lors il s'en forma de nouveaux sur différents points. En revanche, quelques-uns de ces asiles périrent par manque de ressources ou pour d'autres motifs.

Nous avons pu dresser une liste des principaux béguinages disséminés alors dans Liège, avec le nombre des titulaires, pour la majeure partie d'entre eux, entre parenthèses ; mais le chiffre a parfois varié. Voici, par ordre alphabétique, les appellations et les **emplacements de ces béguinages** :

Saint-Abraham, rue de la Casquette (16 titulaires) — *Sainte-Agnès* ou *Vert Bonnet*, rue des Croisiers (?) — *Saint-Adalbert*, dit du *Faucon*, rue de la Casquette et rue Saint-Adalbert (9) ; — *Sainte-Aldegonde* et *Sainte-Claire*, rue de l'Étuve (5) ; — *Saint-Ambroise*, rue du Vertbois (3) ; — *Id.*, rue de l'Étuve, (4) ; — *Saint-André* ou *Trulhebout*, rue Hors-Château, à l'angle de la rue des Airs (5) ; — *Sainte-Anne*, rue Hors-Château ; — *Saint-Antoine*, à l'extrémité de la rue de Bruxelles, près de la rue des Bons Enfants (11).

Sainte-Barbe, rue de Bruxelles (4) ; — de *Bermonbêche*, Outre-Meuse (9).

Sainte-Catherine ou du *Lévrier*, dans l'ancienne rue

des *Tourneurs*, près de la rue de la Madeleine (7) ; — du *Cheval Bai*, en Féronstrée (13) ; — *Sainte-Claire*, place Sainte-Claire (5) ; — *Cour du Lion*, rue Roture.

Saint-Denis, englobé dans l'hôtel de la Pommelette, rue Souverain-Pont ; — *Devillers*, rue Hocheporte (2).

De l'*Ecole dominicale* dit *Vertbonnet*, rue des Croisiers (7) ; — *Sainte-Elisabeth* dit *Mostardy*, rue Fond de l'Empereur, proche le local du cercle Saint-Hubert (9) ; — *Saint-Esprit*, au haut de la rue des Ursulines (Hors-Château) ; — *Saint-Etienne*, rue Souverain-Pont, où étaient les locaux des messageries Van Gend.

Du *Faucon*, dans l'ancienne paroisse Saint-Adalbert ; — d'*Heure*, rue Saint-Adalbert ; — d'*Heure*, rue Chérayoie (5) ; de *Hollogne*, près celui de Saint-Christophe.

Saint-Jacques, au commencement de la rue Mont Saint-Martin (4) ; — *Saint-Julien*, rue Entre-deux-Ponts, à gauche (17).

Maxhurée, rue des Dominicains (5) ; — *Sainte-Marie-Magdeleine* ou *Warzé*, rue du Casque (4) ; — *Saint-Martin*, dit *Hermée*, derrière le chœur Saint-Paul (6) ; — *Saint-Martin*, rue Mont Saint-Martin, vers le milieu à gauche (16).

Saint-Pholien, rue Saint-Pholien, à gauche (5).

Risée, rue Bergerue (4).

Saint-Thomas de la *Trinité*, ancienne rue Salamandre.

De la *Vierge-Marie*, rue des Dominicains (4).

Nous nous bornons ici à une simple et incomplète énumération des béguinages de Liège ; il est traité en détail de chacun d'eux, à mesure qu'ils se présentent dans le cours de notre étude. Nous aurons à en citer beaucoup d'autres, notamment à propos du quartier de la Fontaine, de Saint-Jean et de la rue du *Vertbois*. On en créa même au XVIII^e siècle. Tel est le cas pour le béguinage Sainte-Anne, installé l'an 1759 en Roture.

Dans les siècles plus rapprochés de nous, la plupart des béguines, conformément aux volontés des fondateurs ou des bienfaiteurs de l'œuvre, étaient de vieilles femmes, impotentes ou indigentes. Elles recevaient dans les béguinages une hospitalité honorable et tranquille. Elles y vivaient dans une aisance relative. On les soustrayait ainsi à la mendicité et à la misère. Bien plus, il n'était pas rare, même dans les derniers temps, de voir des béguines tenir des écoles, tandis que d'autres de leurs consœurs s'adonnaient au soulagement des infirmes à domicile.

La révolution française, à la fin du XVIII^e siècle, porta un coup mortel aux béguinages. Combien de ces asiles, leurs sources de revenus s'étant taries par le fait de la situation troublée de l'époque, périrent d'eux-mêmes !

Le 1^{er} septembre 1796 parut la loi supprimant les maisons monastiques. D'après le ministre des finances de la République française, les béguinages devaient être rangés parmi les institutions abolies. L'administration du département de l'Ourthe, elle, les considérait comme des établissements de bienfaisance, d'accord en cela avec le ministre de l'intérieur. Dès 1797, elle empêcha la vente des immeubles des béguinages. Enfin, le 3 septembre 1800, le Premier Consul arrêta que tous les biens des béguinages continueraient d'être administrés selon

(1) KURTH, *La Cité de Liège*, t. II, p. 256.

(2) SCHOOLMEESTERS, *Les statuts synodaux de Jean de Flandre*, p. 176.

(3) Voir cet intitulé.

les lois, par la Commission des Hospices. Vingt-huit béguinages de notre ville passèrent ainsi d'une façon définitive **aux mains de l'administration des Hospices civils.**

Peu après la remise de ces établissements bienfaisants, le ministre de l'intérieur de la République souhaita la restauration et le développement de ces asiles que la Révolution avait désorganisés :

« Il serait à désirer », disait-il dans un rapport du 18 mai 1800, « que des associations de cette nature pussent se former dans les principales villes de la République. Elles seraient, à mon avis, un des moyens les plus propres à bannir la mendicité. L'artisan y trouverait pour sa vieillesse une retraite assurée et les secours que pourraient réclamer ses infirmités. »

Le ministre eût sans doute accentué ses vœux en faveur des béguinages, s'il avait écrit son rapport trente ans plus tard. A cette date, de pauvres béguines se portèrent par centaines dans la capitale de la France où le choléra faisait de terribles ravages, et exposèrent généralement leur vie dans les hôpitaux, en soignant les cholériques.

Quand ils passèrent sous la dépendance des Hospices, les béguinages de Liège étaient loin d'être confortablement installés et d'avoir une brillante situation financière, à cause tout d'abord de la nationalisation des biens appartenant à des corporations religieuses. Ceux-là mêmes qui, autrefois, faisaient largement face à leurs dépenses, furent réduits bientôt à la plus triste condition, et les malheureuses qu'ils abritaient encore s'en ressentirent considérablement.

Par une délibération du 23 février 1809, la Commission des hospices réunit tous les revenus des béguinages en une seule caisse. Les béguines de Saint-Christophe réduites alors au chiffre de 39 reçurent annuellement une somme de 160 francs.

Suivant la délibération, il fallait, pour l'admission dans les béguinages, être fille ou veuve, âgée d'au moins 60 ans, ou être atteinte d'infirmités. Les titulaires obtenaient, outre le logement, une rétribution mensuelle de 5 francs seulement. La même année, on limita le nombre des béguines à 250 ; en 1812, à 278. Ce chiffre fut porté à 300 en 1832 ; mais, en réalité, les logements des béguinages maintenus — une douzaine avaient été vendus à la date de 1826, — ne permettaient guère d'héberger plus de 250 titulaires.

La Commission des Hospices ne continua pas moins à mettre successivement les béguinages aux enchères publiques. Leurs locaux étant dans un délabrement complet, la Commission considérait que leur conservation aurait été trop coûteuse. Plusieurs même furent démolis par crainte d'accident.

En 1837, il ne restait plus que quatorze établissements renfermant 272 hospitalisées.

Plusieurs fois la Commission des Hospices projeta la création d'un vaste béguinage central où les titulaires de tous les béguinages auraient pu être hébergées ; mais ces tentatives échouèrent successivement.

En 1856, il ne restait que neuf béguinages. Celui d'Heure, de la rue Chéravoie, supprimé vers 1890, était

le dernier rejeton de cette institution au moins sept fois séculaire.

Notons, pour être exact, qu'à Liège, trois à quatre centaines de vieilles filles ou veuves pauvres continuent à percevoir 60 francs annuellement, d'après une délibération d'octobre 1868 de la Commission des Hospices. C'est ce qu'on appelle recevoir un *béguinage*.

Béguinages

PLACE DES — vers cette place convergent les rues Lambert-le-Bègue, Stéphany, Trappé et Frère Michel.

C'est en 1857 que la place *des Béguinages* reçut son nom. Elle venait à peine d'être tracée sur une partie des terrains de l'ancien béguinage Saint-Christophe. Il avait son entrée principale, formée par un *arvau*, là où s'élevait naguère la fabrique de clous Jamar et C^{ie}, rue Sur la Fontaine. Deux autres entrées, en *arvau* également, donnaient l'une rue Carlier actuelle et l'autre rue des Chapelains, en face du presbytère. Les rues Lambert le Bègue, Stéphany, Trappé, Saint-Christophe et la place du même nom ont été percées, les unes en partie, les autres en totalité, à travers les terrains du béguinage.

En Tire-Bourse, on voit l'ancien bâtiment qui servit autrefois d'infirmerie et de chapelle au **béguinage Saint-Christophe**. Ce bâtiment était précédé d'une double rangée de petites habitations qui formaient le béguinage proprement dit, et qui, sur deux lignes parallèles, suivaient assez bien le tracé indiqué par la façade de la Crèche de la place Saint-Christophe.

Le béguinage de ce nom doit être le premier ; il aurait servi de modèle aux béguinages qui furent constitués dans la suite en d'autres pays. Des historiens sérieux n'hésitent pas à le donner pour **l'œuvre de Lambert le Bègue** lui-même, qui mourut dans la seconde moitié du XII^e siècle. C'est l'avis notamment de deux annalistes du siècle suivant, Albéric de Troisfontaines et Gilles d'Orval. Jean d'Outremeuse, le léger chroniqueur du XIV^e siècle, admit leur assertion et expliqua en détail, à sa manière et avec son assurance habituelle, l'origine de cet asile religieux. Reproduisons son récit, à titre de pure curiosité, après l'avoir transcrit en français moderne :

« Lambert le Bègue commença vers l'an 1170 à édifier une très belle église en son jardin, et au bout de celui-ci une grande chapelle. Ce jardin s'étendait de la rivire de Muese a pont d'Avroit en alant tout oultre solonc le cachie (chaussée) jusque ale rue con dist maintenant Frere Michel et jusques al jardin condist maintenant de Lowe (1). De ce jardin, il prit encore six verges pour en faire un cimetièrre qu'il entoura de solides murailles. Le restant du bien-fonds de Lambert fut affecté à la construction d'une série de maisons destinées à

(1) Cette propriété se retrouve au XVI^e siècle. Voici comment elle est spécifiée dans les anciens documents : 1505 : *Maison de Lowe*, joindant damont vers Saint-Gilles alle rualle des Asnes, daval vers le pont d'Avroi alle Nouvelle Bressine, derrière au royal chemin. (EL, r. 63, f. 219.)

des religieux et devoutz riches et poevres beghinnes. Lambert le Bègue employa tant d'ouvriers à l'exécution de ce travail qu'il fut achevé en deux ans. L'église, qui n'était alors qu'une simple chapelle et qui est maintenant l'église Saint-Christophe, fut consacrée à la Sainte-Trinité, à la Sainte-Vierge et à Saint-Christophe. Un chapelain spécial eut l'administration de la chapelle, tandis que l'hôpital des Coquins en eut le patronage.

» Le fondateur du béguinage fit don de tous ses biens à l'église Saint-Christophe et à l'hôpital des Coquins. Il mit ensuite les habitations qu'il venait d'élever à la disposition des vierges qui aspiraient à servir Dieu, loin des bruits du monde. Il se rencontra là des filles de barons, de chevaliers, d'écuyers, de bourgeois. Des *prieuses* et des *archiprieuses* furent nommées et les vierges qu'abritait le béguinage reçurent la dénomination « beghines » du surnom de Lambert le Begue. »

Il n'entre nullement dans notre pensée d'examiner ce qu'il peut y avoir de sérieux ou d'invraisemblable dans la narration de Jean d'Outremeuse, les moyens de contrôle faisant défaut. Constatons seulement que, d'après lui, Lambert le Bègue aurait construit le béguinage en 1179. Il est vrai que d'autres auteurs assignent l'année 1173 pour origine du béguinage, et qu'on n'est pas d'accord sur la date de la mort de Lambert le Bègue, que la plupart fixent à l'année 1177. On sait d'ailleurs que Lambert le Bègue vivait près de l'église Saint-Christophe mentionnée en l'an 1159 (1). C'est pourquoi il était connu sous le nom *Lambert de Saint-Christophe*, comme l'appellent l'auteur de la *Vie d'Odile* et Gilles d'Orval, deux annalistes presque contemporains de Lambert le Bègue. Mais on peut nier qu'il jouissait de quelque fortune ou qu'il était propriétaire de terrains en la localité. Lors de son installation à Saint-Christophe, il venait de quitter la cure de Saint-Martin-en-Ile, parce qu'il ne se sentait pas en état de faire face à l'augmentation de la redevance annuelle qu'on réclamait du pasteur.

L'église Saint-Christophe était paroissiale. D'après une charte de l'abbaye Saint-Laurent, de l'an 1183, le prêtre desservant ce sanctuaire devait être élu par les frères de l'hôpital Saint-Christophe.

On n'a encore rencontré aucune pièce antérieure au XIII^e siècle, dans laquelle le béguinage Saint-Christophe est nominalement désigné. Serait-il permis d'en conclure à la non-existence de cet établissement à l'époque indiquée? Le chanoine Daris, en émettant l'avis que le béguinage Saint-Christophe n'était pas encore créé en 1253, base son opinion sur une charte de l'abbaye Saint-Laurent (2), de cette année-là, charte portant que les *beghines* habitaient à cette date « depuis la fontaine Saint-Lambert (3) jusqu'au petit pont derrière Saint-Jacques, et depuis le pont d'Avroy jusqu'au puits (?) ». Des indications fournies par la même pièce, Daris déduit que le nombre des béguines de ce côté devait s'élever à environ 1.500. C'est le chiffre qu'avait déjà produit de Ryckel (4), mais il n'en résulte pas que

le béguinage Saint-Christophe n'était pas établi au milieu du XIII^e siècle.

Ce chiffre considérable de béguines, bien plus que le silence gardé sur le béguinage par la charte ci-dessus, n'est-il pas une révélation? On dit que les béguines se tenaient vers Saint-Christophe, sur une grande surface de terrain. Ne faut-il pas en trouver la raison dans ce que les locaux trop exigus du béguinage ne permettant pas d'abriter toutes les vierges qui y postulaient une place, celles-ci désiraient au moins vivre à proximité de l'établissement, afin de jouir de certains privilèges spirituels? Une ordonnance de 1686 du prince Maximilien-Henri de Bavière atteste qu'à cette date encore, bien des béguines vivaient isolément, quoique le béguinage principal fût construit depuis des siècles.

On doit remarquer, d'ailleurs, que le béguinage Saint-Christophe ne fut pas le seul existant de ce côté : les manuscrits de la première moitié du XV^e siècle nous signalent maints béguinages aux environs de Saint-Christophe (1). Citons ceux dits : des *Changes*, de *Corswarem*, de *Crisnée*, de *Sainte-Croix*, tous de la rue Fontaine Saint-Lambert ou de la rue Frère Michel, de *Saint-Denis* ainsi nommé parce qu'il fut fondé par un dignitaire de cette collégiale près l'hôpital Tirebourse (2), de *Dieu et Saint-Christophe*, situés à côté de l'église et d'un autre fondé par une dame dite de *Saint-Martin* (3), des *Gosselet*, de *Harve* ou de *Herve*, rue Frère Michel encore, *delle Haxhe*, rue Saint-Gilles, du *Mauvais Puits*, de *Maxhuré* et du *Mortier*, sur la Fontaine, d'*Oxhier*, de la *Rose*, fondé dans le béguinage Saint-Christophe en 1468, de *Souverain-Pont* (4), de *Paternotte*, en la rue Saint-Gilles, de *Stavelot*. Peut-on affirmer que plusieurs d'entre eux n'étaient pas fondés au XIII^e siècle en même temps que celui de Saint-Christophe?

Nous pouvons invoquer d'autres témoignages quant à l'existence du béguinage Saint-Christophe avant la seconde moitié du XIII^e siècle. Les Archives de l'Etat, de Liège, renferment une charte des Dominicains de l'an 1250, qui, si elle ne nomme pas le béguinage Saint-Christophe par le nom qu'il porta durant une série de siècles, démontre cependant que l'œuvre des *pauvres beghines de Saint-Christophe* était parfaitement organisée à cette date, et avait à sa tête une administration : des mambours et des *pourvoyeurs*. Une autre charte des Dominicains, de l'an 1278, confirme la précédente, et, en outre, détermine le siège de l'institution. Elle se trouvait rue Saint-Christophe (5). Cette rue Saint-Christophe était peu éloignée de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la voie de ce nom.

On retrouve le même genre d'expression pour désigner l'œuvre des *pauvres Béguines de Saint-Christophe* dans une charte des Dominicains encore, de l'an 1292 (6).

(1) 1250, février : De predictis videlicet quinque bonuariis confero donationem inter vivos elemosine pauperum beghinarum sancti Christophori Leodiensis.

(2) 1459 : Maison et beghinaige de Saint-Denix, de costeit vers l'ospital Tirbourse. (Cour d'Avroy, r. 1, f. 63 v^o.)

(3) Hôp. Tirebourse, r. 5, f. 26.

(4) Ibid., f. 152.

(5) 1278, juillet : Provisores seu mamburni elemosine pauperum beghinarum vici sancti Christophori juxta Leodium.

(6) 1292, août : Les mambours et les pourvoyeurs de l'aumône des pauvres beghines de Saint-Christophe delez-Liége.

(1) *Leodium*, 1912, p. 127.

(2) *Notices hist.*, t. XII, p. 160.

(3) Cette fontaine se trouvait au bout de la rue Sur la Fontaine.

(4) *Vie de Sainte-Begge*.

Quoique le mot *béguinage* ne soit pas mentionné dans ce document, qui oserait prétendre que l'établissement n'était pas fondé alors?

Le béguinage Saint-Christophe n'aurait été érigé qu'après 1253, selon Daris. Comment, dans ce cas, les chroniqueurs d'Orval et Albéric de Troisfontaines, tous deux de la seconde moitié du XIII^e siècle, ont-ils pu attribuer cette fondation à Lambert le Bègue? Et si l'on prétend que l'asile n'était pas établi de leur temps, est-il possible de croire que Jean d'Outremeuse, au courant des choses de son siècle, le XIV^e, n'aurait pas appris d'une façon exacte, par lui-même ou par ses contemporains, la date d'un fait important qui s'était produit depuis assez peu de temps dans la ville qu'il habitait : l'édification d'un vaste béguinage, et comment a-t-il pu déclarer que l'érection de celui-ci est due à Lambert le Bègue?

Il y avait, dans les siècles passés, au béguinage Saint-Christophe, une *compterie* avec un receveur. On conservait là des chartes, des registres et d'autres documents relatifs à l'établissement. Si toutes ces pièces avaient survécu aux événements de la fin du XVIII^e siècle, peut-être serions-nous mieux éclairés sur l'origine du béguinage Saint-Christophe (1).

Nous voyons, dans une ordonnance du prince Maximilien-Henri de Bavière (2), qu'Adolphe de La Marck, qui occupa le siège épiscopal de 1313 à 1344, a donné ou renouvelé des règles aux béguines de Saint-Christophe. La même ordonnance nous apprend que « de tout temps immémorial », « le béguinage de Saint-Christophe » était « sujet aux évêques de Liège et que les investis ou pasteurs n'ont exercé aucun acte de juridiction qu'en leur nom et sous leur bon plaisir ». Aussi les évêques avaient-ils « fait, de tout temps immémorial » également, « des ordonnances salutaires et nécessaires au bien du béguinage ».

En effet, une charte du 5 novembre 1258, d'Alexandre IV confirme les privilèges accordés aux béguines de Liège et des faubourgs par Henri de Gueldre, relatifs à l'exemption des tailles et des impôts de la ville (3).

Le 12 août 1283, le prince-évêque Jean d'Enghien, établit un conseil, composé du curé et de quatre béguines pour réprimer les délits qui, éventuellement, seraient commis dans le béguinage (4). Le 24 septembre 1296, Hugues de Châlons confie l'administration du béguinage au recteur ou au curé de la paroisse et à quatre béguines élues. Maints de ses successeurs usèrent de leur juridiction sur l'établissement.

La destruction générale de Liège, en 1468, eut une funeste influence sur les biens et revenus de la maison, à tel point qu'un nouveau règlement fut nécessaire (5).

Au XVII^e siècle, des innovations illicites s'étaient pro-

bablement glissées dans le béguinage. Le prince Maximilien-Henri de Bavière finit, le 30 septembre 1686, par promulguer à son tour une ordonnance destinée à « corriger et exterminer tous les abus », à en prévenir le renouvellement, et, « par ce moyen, faire reflourir la discipline ». Dans cet acte princier, est formulé un règlement qui commande aux *prieures* et autres sœurs d'obéir à l'évêque et à ses commis. Les *prieures* veillaient sur la conduite des autres sœurs. Tour à tour, elles *visitaient* chaque semaine l'hôpital de Tire-Bourse. Elles étaient élues pour six ans.

Le prince exige, par le règlement, que « les places vacantes ou prébendes du béguinage, lesquelles se tirent hors de l'*aumône commune* (les fonds du béguinage), soient données gratuitement et pour l'amour de Dieu ». Pour mieux faire exécuter sa décision, Maximilien-Henri confia au suffragant Jean-Ferdinand de Méan, écolâtre et à Jean Boesman, doyen de Saint-Martin, la mission de lui présenter les nominations aux places vacantes, conformément à la volonté du prince, « fondée, disait-il, sur les constitutions papales et les sacrés canons ». Il fallait que les aspirantes fussent « des filles de bonne vie et vertueuses ».

Les deux commis de l'évêque ne devaient accepter de nouvelles postulantes que lorsque le nombre des béguines était réduit à quatre-vingts. Les revenus du béguinage, ou plutôt l'*aumône commune*, étaient répartis d'une façon égale entre les sœurs. Seules, les *prieures* avaient une double prébende, plus 40 fl. de Brabant.

La tenue des béguines forme aussi l'objet d'un article du règlement du prince Maximilien-Henri : « Leurs habits, selon la coutume, dit-il, seront de drap noir, sans soie ou autres superfluités, et d'une même façon, honnête, avec les manches d'une largeur convenable, mais étroites aux poings, leurs gants et autres gardes des mains de la même couleur. L'usage des *heuges* (1), sera continué et celui des failles laissé, ou bien qu'elles portent le voile noir afin qu'elles soient plus particulièrement distinguées des filles séculières. Leur *couverche* (2) ne sera large, ni leurs cheveux découverts en aucun endroit, ni épandus dehors par nonchalance, ni industrieusement arrangés. »

Le mandement, qui vise aussi les **béguines vivant en dehors du béguinage**, leur ordonne d'y entrer endéans les quinze jours.

Non seulement toutes les béguines étaient obligées « d'habiter leur local », mais on leur faisait défense de « le louer ». Mesure d'hygiène, il était défendu d'entretenir au béguinage des animaux « qui puissent causer dommage et incommoder les béguines ». On interdisait à celles-ci de garder près d'elles des garçons dont l'âge excédait sept ans. Elles pouvaient cependant enseigner à des filles et même obtenir l'autorisation d'en conserver dans la maison. En aucun cas, il n'était permis aux béguines de loger des personnes d'un autre sexe, pas même des ecclésiastiques. Sous ce rapport, la règle resta stricte. Il fallait qu'une béguine se trouvât dangereusement malade pour que les « confesseur et pasteur

(1) Les archives de l'ancien béguinage Saint-Christophe conservées maintenant au Dépôt de l'Etat comprennent plusieurs centaines de chartes en parchemin allant de 1258 à 1655 : 533 r. et de nombreuses liasses de procédures.

D'autres archives encore sont conservées dans les archives paroissiales de Saint-Christophe.

(2) ROP, s. 3, t. I, p. 82.

(3) BROUWERS, *Documents relatifs au béguinage Saint-Christophe*

(4) VAN WINTERSHOVEN, *Notes et documents sur l'ancien béguinage de Saint-Christophe*, dans les *AHEB*, série II, t. VII.

(5) *Ibid.*, p. 22.

(1) Mantelets à capuchons.

(2) Capuchon.

accompagnés de quelque *prieure* et autres béguines » fussent admis à entrer pour l'administration des sacrements. Le prince alla jusqu'à ordonner « que la porte du jardin (du curé) située dans l'enceinte du béguinage soit ôtée et le vide de la muraille rempli et qu'aucune clef des portes ne soit en sa puissance qui donne l'entrée au dit béguinage ».

La plus ancienne des *prieures* devait fermer les portes du béguinage, en hiver à six heures du soir, au printemps à sept et en été à huit. Elle fermait également la porte du cimetière et celle de l'église qui ouvrait accès dans le béguinage.

Ces dernières mesures ne constituaient pas une innovation. En 1623, de mauvais garnements des environs de Saint-Christophe pénétraient la nuit dans les cloîtres et autres lieux du béguinage et y commettaient des insolences et des vilenies, au détriment du repos des béguines. Arnould Lonchin, en ce temps curé de l'église et du béguinage Saint-Christophe, se plaignit de ces actes au Conseil de la Cité. Celui-ci autorisa le pasteur à empêcher l'accès du béguinage au moyen de murailles et de trois portes. Ces dernières devaient être placées « au commencement des maisons et résidences des béguines ». L'autorisation était donnée « à condition », lit-on dans le Recès de la Cité, « que ces portes ne se tiendront fermées que de nuit et seront ouvertes depuis l'aube du jour jusque à la nuit, pour pouvoir un chacun passer ainsi que de toute ancienneté. A condition aussi que de nuit et quand bon semblera pour la nécessité de la cité et du faubourg, nous pourrons faire ouvrir les dites portes et, à cet effet, nous aurons en notre pouvoir les clefs d'icelles qui seront en la garde du capitaine par nous commis au quartier d'Avroy ⁽¹⁾ ».

Malgré le règlement de 1686, un demi-siècle plus tard, d'après la Capitation de la paroisse Saint-Christophe de 1736, le béguinage contenait 107 pensionnaires. *Tire-Bourse* ⁽²⁾, qui n'était, en somme, qu'une annexe, en renfermait 117. Velbruck établit là une école.

La Révolution française fit passer la propriété du béguinage Saint-Christophe dans les mains de l'administration des Hospices. Dès lors, les locaux du béguinage furent abandonnés à leur déplorable sort par la Commission des Hospices qui manquait de ressources. En 1826 l'établissement renfermait 123 pensionnaires. S'étant rendu compte de l'état de délabrement des bâtiments de l'asile et de la malpropreté des logements, l'administration des Hospices désira aliéner successivement divers locaux et ouvrir plusieurs rues à travers le béguinage Saint-Christophe, afin de créer là un nouveau quartier. Elle voulut aussi fonder, en un point éloigné de la ville, un établissement central pour tous les titulaires des béguinages. Dès 1831, la Commission vendait à la Ville la chapelle dite *Tire-Bourse*, une autre petite contiguë, ainsi que le terrain environnant qui faisait partie du béguinage. La Commune devint possesseur de ce bien moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 96 fl. 75 c. des Pays-Bas. C'est sur ce fonds de terre qu'on établit une école primaire de garçons. Elle a été supprimée vers 1870.

L'année 1832 arriva avant que le projet d'ériger un refuge central pour recueillir tous les titulaires des béguinages fût examiné. Cette année-là même, la Commission des Hospices, modifiant sa pensée première, proposa la construction sur les terrains du béguinage Saint-Christophe, de huit corps de bâtiments semblables, entièrement isolés les uns des autres et groupés en carré sur deux lignes parallèles, et le percement de diverses rues pour aboutir à ce nouveau béguinage. Les États-Députés se montrèrent favorables à l'exécution du projet. Une adjudication eut lieu, mais le Collège des bourgmestre et échevins l'infirmait. La question revint sur le tapis en 1836 et la nouvelle proposition de création d'un béguinage central sur les terrains du béguinage Saint-Christophe fut cette fois encore repoussée par le Conseil communal.

La Commission des Hospices, reprenant son projet de 1826, soumit à la Ville, le 27 juillet 1853, un plan d'ouverture de diverses voies de communication à travers les terrains du béguinage. Elle s'engageait à donner à la Ville une somme de 25,000 fr.; à céder, en plus, gratuitement la superficie de terrain nécessaire à l'établissement des voies publiques en projet, et à faire l'avance d'une somme de 160,000 fr. remboursable en vingt-cinq annuités et productible d'un intérêt de 3 1/2 p. c. l'an. Ces propositions furent adoptées le 9 décembre 1853 par le Conseil communal, avec quelques modifications relatives au tracé des rues. Des arrêtés royaux du 31 mai 1854 et du 30 janvier 1855 approuvèrent la délibération. Le 18 juillet, la Commission des Hospices invita le Conseil à modifier les plans votés et à créer au centre du nouveau quartier une place publique. La place devait se trouver au carrefour formé par les rues qu'on appelle maintenant Stéphany, Lambert-le-Bègue, Frère-Michel et Trappé.

La création de la place, qu'on allait dénommer *des Béguinages*, fut décidée par le Conseil communal le 6 juin 1856. Entretemps, la Commission des Hospices vendait par parcelles, les terrains qui provenaient de l'ancien béguinage Saint-Christophe et sur lesquels s'élevèrent bientôt de nombreuses et confortables maisons bordant les nouvelles rues décrétées. La première parcelle vendue, sise rue Trappé, fut cédée à raison de 18 fr. le mètre carré. Les derniers lots ont été vendus de 80 à 90 fr. le mètre.

Béguinage

RUE DU — Naturellement les générations précédentes avaient devancé les édiles du XIX^e siècle, et dénommé *rue du Béguinage*, l'une des voies qui conduisait au béguinage Saint-Christophe. Plusieurs mêmes durent recevoir pareille désignation, parce qu'on pénétrait dans le béguinage par plusieurs côtés. La rue des Chapelains a été au nombre de ces rues ⁽¹⁾.

(1) RCC de la Cité du 12 juin 1623.

(2) Voir *Tire Bourse*.

(1) 1601 : Maison par derriere l'église Saint-Christophe en le rue de *Beghinaige*, joind. vers le pont d'Averoit à Hubert le Rousseau, par derier à Jean Servais, brasseur, devant à chemin. (*Stock Séverin Lardinois*, r. 3, f. 125, de notre collec. partic.)

THÉODORE GOBERT

Conservateur Honoraire des Archives de la Province de Liège
Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

2^{me} Volume — 3^{me} Fascicule



LIÈGE
GEORGES THONE, ÉDITEUR

—
1925